16e ANNÉE — 1867

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Deuxième Série — Deuxième Année

N° 2. 15 Février 1867



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
174, rue de Rivoli (Écrire *franco.*)
Paris. — **Ch. Meyrueis.** — **Grassart.** = **Genève.** — **Cherbuliez.**
Londres. — **Nutt**, 270, Strand. = **Leipzig.** — **F.-A. Brockhaus.**
Amsterdam. — **Van Bakkenès et Cie.** = **Bruxelles.** — **Mouron.**
1867

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

CHARLOTTE DE LA TRÉMOILLE

COMTESSE DE DERBY

D'APRÈS DES DOCUMENTS ANGLAIS (1)

Sans changer.
(Devise des DERBY.)

Comme diversion au triste tableau qu'offrent les discordes civiles, on aimerait à suivre Charlotte de La Trémoille au milieu de sa famille, à la voir entourée de ses enfants, à deviner, dans sa correspondance, ses goûts, ses préférences, ses plus secrètes pensées. Malheureusement les documents de ce genre n'abondent pas, et nous ne connaissons qu'un petit nombre de lettres de la comtesse de Derby, dont les copies nous ont été communiquées par M. Paul Marchegay. La première a trait à un événement domestique, dont l'amertume se mêla au contre-coup des calamités publiques. Pour comprendre les premières pages de cette correspondance, il faut savoir que le comte et la comtesse de Derby avaient eu fort à se plaindre de

(1) Voir le précédent cahier, p. 4.

leur fils aîné, Charles, lord Strange. « Sa conduite, écrit à ce sujet M. Marchegay, est aussi coupable qu'elle a été pour eux cruelle et même funeste. D'un esprit assez intelligent, d'une faiblesse de caractère que rachetait mal son opiniâtreté, il se laisse entraîner par les mauvais conseils, s'enfuit de chez son père, alors à l'île de Man (29 juillet 1646), passe en Irlande, puis se rend à Thouars près de son oncle et de sa tante de La Trémoille. Ceux-ci l'accueillirent avec bonté, et supportèrent, avec autant de résignation que de condescendance, les défauts de leur neveu, qui manifestait, presque dès son arrivée, son antipathie contre la France et les Français. Dans l'espoir que la vie militaire corrigerait en partie les mauvaises dispositions de Charles Stanley, ils lui firent donner, par leur fils, le prince de Tarente, en 1649, sa compagnie de cavalerie au service des Etats généraux des Pays-Bas; mais ce bienfait ne tarda pas à amener un triste résultat. Peu de temps après son arrivée à La Haye, le jeune homme devint amoureux d'une personne au-dessous de sa condition, et d'une conduite assez légère. Artificieuse plus que belle, elle se fit épouser; et, par suite des circonstances cruelles qui accablaient leur famille, le comte et la comtesse de Derby ne purent parvenir à faire annuler un mariage contracté à leur insu, vers le mois de juin 1650. »

La lettre suivante, écrite à ce sujet (20 octobre 1650), est intéressante d'ailleurs par les détails qu'elle renferme sur les affaires du temps :

« Chère sœur, si je n'avois des assurances extraordinaires de l'honneur de votre amitié, je ne vous oserois si souvent importuner sur un même sujet, vous ayant écrit quatre fois sur cette infortunée affaire; mais sachant que vous me faites celui de ressentir ma douleur par la tendresse que vous avez pour moi, et de plus étant mère, vous jugez de l'état où cette action m'a mise, que je considère comme étant la ruine de ma famille, si elle demeure en son entier. Trioche (1) me mande que per-

(1) Homme de confiance de la comtesse.

sonne ne le maintient en sa folie que quelques Anglois et [qu'il] n'a pu obtenir que trois lettres en sa faveur de seigneurs de cette nation, qui ne lui sont point parents, à monsieur son père. Si l'on le pouvoit tirer de cette malheureuse et lui faire connoître sa faute, cela étant, le mariage se peut déclarer nul. Madame la princesse d'Orange ne l'a point voulu voir depuis, et dit hautemeut qu'elle emploiera tout son pouvoir à le faire rompre. Je suis en lieu si éloigné que je ne sais que faire, et comme je vous ai suppliée, je le fais encore à jointes mains, de nous assister de vos conseils et commandements envers Trioche, qui a pouvoir de recevoir les deniers de notre rente de Hollande, qui pourra servir à la sollicitation de cette affaire, qui nous est de telle conséquence. Toutes sortes de violences contre lui, et encore plus contre elle, pour parvenir à notre juste dessein, nous seroient agréables, et qui pourroient peut-être servir à le faire rentrer en lui-même. Chère sœur, je ne suis pas moi-même depuis ce coup qui m'accable, et j'aurois succombé sous le faix de ma douleur, si Dieu ne m'assistoit puissamment.

« Nous envoyons un pouvoir à Trioche de recevoir nos rentes. Je suis assurée de sa fidélité et affection, et qu'il s'emploiera en cette affaire comme il doit, et suivra les commandements qu'il vous plaira de lui donner; mais si vous jugiez qu'une personne d'autorité, et qui agiroit de votre part et de celle de monsieur mon frère, pût [mieux] servir, je vous supplierois de nous faire cet honneur que d'en employer quelqu'un qui, je crois, seroit de ceux qui aimoient ce jeune fou, et qui étoient dans la bonne opinion ; et la dépense seroit sur nous. Mais je remets le tout à votre jugement, qui, surpassant celui de tout autre, ne peut manquer de le retirer d'où il est ; et puis étant en lieu où vous pouvez apprendre ce qui se peut faire, vous en pouvez juger selon votre prudence ordinaire...

« Je vous avois écrit d'Ecosse où je m'étois acheminée, pensant aller en Hollande; mais la venue de Cromwell, par le peu de résistance qu'il a trouvée, m'a fait retourner en ce lieu. Les ministres de là font des sermons que personne ne pourroit

croire, si on ne les a entendus. J'étois de ceux qui avoient toujours maintenu que cela étoit impossible que l'on disoit d'eux; mais je vous puis assurer, chère sœur, que ce qu'ils prêchent n'est pas croyable. Tous les séditieux sermons des papistes ne sont rien auprès de ce qu'ils disent, puisqu'ils ne se contentent pas de parler des vivants, mais ne laissent pas seulement reposer les morts en paix, tâchant de diffamer la mémoire du feu roi. Leurs prières sont pleines d'invectives et ne présentent nulle doctrine, et parlent à Dieu sans révérence, disant des choses qui ne se peuvent écrire sans blasphèmes horribles et sans le déshonneur de la religion qu'ils disent de professer. »

Dans cette même épître, on remarque le passage suivant : « Je vous ai écrit amplement en chiffres concernant LXXXV... Je voudrais hasarder ma vie pour l'accomplissement de ce dessein. » Ce passage semble témoigner que la comtesse de Derby, lorsqu'elle eut quitté Lathom-House, ne demeura pas inactive. Le voyage en Ecosse, auquel elle fait allusion, était sans doute entrepris pour le service de la cause royaliste. Mais qu'est devenue la lettre en chiffre expédiée par le moyen de Trioche? Quel personnage ou quel projet est caché sous le mystérieux chiffre LXXXV? Enfin que devons-nous penser du dessein pour l'accomplissement duquel Charlotte de La Trémoille donnerait sa vie? Sur ces diverses questions on ne trouve aucune réponse satisfaisante à fournir, et les sources biographiques que nous avons consultées sont d'un laconisme désespérant.

Au milieu de tant de calamités, c'eût été, du moins, une vive consolation pour le comte et la comtesse de Derby de sentir que leur foyer domestique n'avait pas souffert de la tempête, et que là ils pouvaient toujours trouver le bonheur. Mais nous venons de voir ce que la conduite de leur fils aîné, lord Strange, leur faisait souffrir. Ce n'est pas tout. Sur la foi d'un sauf-conduit signé par Fairfax, ils avaient envoyé en Angleterre leurs autres enfants. Le gouvernement parlementaire les fit arrêter nonobstant, et comme condition *sine qua*

non de leur mise en liberté, exigea que le comte rendît l'île de Man. S'il acceptait cette proposition, non-seulement ses enfants seraient élargis, mais encore ses domaines en Angleterre lui seraient restitués. Derby ne voulut jamais consentir à sacrifier à ses intérêts même les plus chers ce qu'il croyait être son devoir, et les offres du Parlement le trouvèrent inébranlable, même lorsque Charles I[er] eut péri sur l'échafaud, et que le jeune roi son successeur se fut trouvé réduit à manger le pain de l'exil. Indigné de recevoir continuellement des sollicitations qui équivalaient pour lui à une insulte, Derby fit enfin, au républicain Ireton, la réponse suivante :

» J'ai reçu votre lettre avec un juste sentiment d'indignation et j'y réponds avec mépris. Je ne sais ce qui a pu vous donner lieu d'espérer que je serais disposé à trahir mon souverain comme vous l'avez fait vous-même. Vous devez savoir ce que j'ai fait pour le service de Sa Majesté, et je suis résolu à demeurer fidèle jusqu'au bout. Je méprise vos offres, je dédaigne vos faveurs, je déteste votre trahison. Tant s'en faut que je sois prêt à vous remettre cette île, qu'au contraire je la défendrai contre vous aussi longtemps qu'il me sera possible. Regardez la réponse que je vous fais aujourd'hui comme la dernière, et abstenez-vous désormais de toute autre sollicitation; car si vous m'importunez de nouveaux messages de ce genre, je jetterai le papier au feu et ferai pendre celui auquel vous l'aurez confié. Telle est la résolution inébranlable, tel sera le procédé de celui qui regarde comme son plus grand titre de gloire de se déclarer ici, de Sa Majesté,

« Le très-loyal et très-obéissant sujet,

« DERBY. »

Castle-Town, ce 12 juillet 1649.

En l'année 1651, Charles II entra en Angleterre à la tête d'une armée composée en grande partie de presbytériens, et sous l'autorité de prédicateurs appartenant à cette opinion religieuse. Il était impossible aux royalistes anglais d'agir sin-

cèrement de concert avec ces alliés (1); mais Derby ne se serait jamais arrêté à discuter l'opportunité de telle ou telle mesure, une fois qu'elle avait reçu la sanction de son souverain. Il se tint donc pour averti et fit tous les préparatifs nécessaires pour seconder les mouvements de Charles. Celui-ci lui envoya les insignes de l'ordre de la Jarretière, et l'invita à faire une descente dans le Lancashire. Il devait essayer de déterminer une explosion parmi les gentilshommes du comté, et, en cas de non-réussite, suivre, à la tête d'une petite troupe de deux cents hommes, le gros de l'armée qui se dirigeait sur Shrewsbury à marches forcées (2). Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans une lettre de la comtesse :

« ... Nous subsistons encore dans ce lieu, par la bonté de Dieu qui a conduit heureusement mon mari près du roi son souverain, avec une assez considérable suite. Il avoit dix navires avec lui, qui furent amenés en ces côtes par la seule providence de Dieu; et aussitôt son partement, nous avons été tourmentés des vaisseaux ennemis. Il partit d'ici mercredi 13 du passé, et aborda en Angleterre le 15, en un port de Lenguicher [Lancashire] nommé Wyrewater. Il me dit que le roi l'a reçu avec beaucoup de joie et de témoignages d'affection. J'en attends des nouvelles particulières avec impatience, qui, je crains bien, ne viendront pas sitôt, à cause des navires ennemis qui rôdent autour des côtes (3). »

Derby envoya de tous côtés des émissaires pour annoncer son arrivée et réveiller le zèle de ses voisins et amis; puis, prenant congé du roi, il s'établit à Wigan, où il pensait attendre tranquillement la réunion des recrues sur lesquelles il comptait. Mais Cromwell avait envoyé dans ces quartiers un

(1) Voy. Guizot, *Hist. de la République d'Angleterre*, vol. I, p. 127, et les sources citées dans la note.

(2) Voy. *Olivier Cromwell's Letters and Despatches*, publ. par J. Carlyle, édit. 1857, vol. II, p. 287.

(3) Lettre du 2 septembre 1651. « Charles, en partant d'Ecosse, avait fait prévenir de son mouvement l'un des plus dévoués et des plus braves, le comte de Derby, qui, depuis la fin de la guerre civile, vivait retiré dans son île de Man, avec Charlotte de La Trémouille, sa femme, aussi royaliste et aussi héroïque que lui. » (Guizot, *Hist. de la Républ. d'Angleterre*, vol. I, p. 163.)

corps considérable de milices et de troupes régulières qui devaient se tenir sur les derrières de l'armée royale et empêcher la jonction de ceux qui n'avaient pas encore eu le temps de se rallier autour du drapeau des Stuarts. Cette troupe attaqua Derby le lendemain même de son entrée à Wigan; favorisés par leur position dans une rue étroite et tortueuse, les deux cents hommes qui composaient l'escorte du comte se défendirent bravement contre trois mille vétérans, habitués à la guerre et d'une valeur bien connue. Derby reçut sept coups de feu dans sa cuirasse, treize coups de sabre sur son casque, cinq ou six blessures aux bras et aux épaules, et eut deux chevaux tués sous lui. Il échappa presque seul, et ayant réussi à traverser les comtés de Shropshire et de Staffordshire, il rejoignit le roi à Worcester (1).

Je ne décrirai pas les tristes événements qui se rattachent à la fuite de Charles II. Après avoir pourvu à la sûreté du monarque, Derby tâcha de rentrer dans ses propres domaines, où il espérait pouvoir se dérober aux recherches des parlementaires; mais il n'eut pas plus tôt gagné la frontière du Cheshire, qu'il tomba entre les mains du major Edge, auquel il se rendit. On l'emmena prisonnier à Chester; traduit devant une commission militaire pour crime de haute trahison, il fut reconnu coupable, et exécuté, par un raffinement de cruauté, dans la ville de Bolton-le-Moors, où il était entré, quelques années auparavant, en vainqueur à la tête des troupes royales. Derby monta sur l'échafaud avec le courage d'un soldat et la sérénité d'un chrétien (2). Il eut la tête tranchée le mercredi 15 octobre 1651. Deux jours avant l'exécution, il écrivit à sa femme une lettre qui mérite d'être citée. La voici :

« Mon cher cœur, jusqu'ici je vous ai envoyé des lettres de consolation; mais, hélas! il ne me reste plus maintenant qu'à recourir à notre dernier et plus sûr appui, Dieu tout-puissant,

(1) *Whitelok's Memorials,* pp. 504 et suivantes.

(2) *Carried himself with stoutness and christian-like temper.* Whitelock, p. 512.

à la volonté duquel nous devons nous soumettre. Quand nous voyons la manière dont Il a trouvé bon de disposer de ce pays et de ce gouvernement, il faut nous taire, nous juger nous-mêmes, demeurer convaincus que nos péchés ont amené ces malheurs, et crier miséricorde avec angoisse.

« Le colonel Duckenfield, gouverneur de cette place, a été nommé au commandement des troupes qui doivent se diriger contre l'île de Man ; et, quel que pût être votre succès maintenant, vous trouveriez plus tard que la résistance serait une affaire grave et difficile, surtout contre ceux qui ont aujourd'hui à leur discrétion le sort des trois royaumes. Malgré ma profonde affection pour cette île, je vous conseille donc de faire des arrangements pour vous, nos enfants, nos domestiques, et tous ceux qui m'ont suivi, afin que vous puissiez vous rendre dans quelque lieu de sûreté. Là, n'ayant plus à vous mêler de la guerre, il vous sera loisible de vous occuper de vos pauvres enfants, et de vous préparer à rejoindre vos amis dans ces demeures célestes où il n'y a que bonheur, et où l'on ne connaît plus les diversités d'opinions.

« Au nom de toutes les grâces que Dieu vous a départies, je vous conjure, mon cher cœur, de patienter sous le coup de cette terrible épreuve. S'il vous survient quelque mal, c'est alors que je serai véritablement mort ; jusque-là je vivrai en vous qui êtes certainement la meilleure partie de moi-même. Quand je n'existerai plus, reportez vos regards sur vous-même, et sur vos pauvres enfants ; puis prenez quelque consolation, et Dieu vous bénira. Je reconnais l'insigne bonté de Dieu qui m'a donné une épouse comme vous,— vous qui avez fait rejaillir tant d'honneur sur ma famille, qui m'avez été une compagne si fidèle, si pieuse enfin, et si pleine de toutes bonnes qualités qu'il me serait impossible d'y rendre suffisamment justice. Je demande de tout mon cœur pardon à Dieu de n'avoir pas été assez reconnaissant pour une telle bénédiction, et si j'ai jamais fait la moindre chose capable de vous offenser, je vous en demande aussi pardon à mains jointes. Je n'ai plus

rien à dire, si ce n'est qu'à implorer la bénédiction du Tout-Puissant sur vous et sur nos chers enfants. Mon doux Jésus, Amen! »

La veuve du comte de Derby se montra digne d'un tel époux. Elle défendit aussi courageusement l'île de Man qu'elle avait autrefois défendu le manoir de Lathom. Elle avait perdu fortune, santé, bonheur, mais sa résolution et son énergie n'étaient en rien diminués, et il fallut que la trahison d'un nommé Christian, à qui le comte avait, en partant, confié tout ce qui lui était cher, l'obligeât enfin à céder. Traînée en prison, elle vit deux de ses enfants atteints de la petite vérole, puis fut forcée de mener une vie errante, n'ayant pour vivre que la charité d'amis dont la position n'était pas meilleure que la sienne. On verra dans les lettres, qui sont le meilleur complément de cette notice, les difficultés que Charlotte de La Trémoille eut à subir de la part du gouvernement parlementaire, et on ne s'en étonnera pas. Elle pouvait certes figurer à bon droit parmi les ennemis les plus déterminés des républicains; il n'y a donc rien d'extraordinaire qu'elle ait été traitée en conséquence.

Lors de la restauration de Charles II, elle se retira à Knowsley, où s'écoulèrent presque exclusivement les dernières années d'une carrière aussi glorieuse qu'agitée. Sa correspondance nous initie aux sentiments qui l'avaient soutenue dans l'épreuve et qui furent la consolation de ses derniers jours. Le 30 décembre 1649, au relevé d'une grave maladie, elle écrivait à sa sœur : « Je ne vous ferai point de redites de ce que je vous mandois; mais seulement vous dirai que mon mal a été extrême, ayant esté sept semaines sans dormir que fort peu et sans prendre nourriture, tellement que Dieu m'avoit fait la grâce de me résoudre avec contentement de quitter ce monde, m'ayant fait celle de me donner une très-ferme assurance du pardon de mes péchés par le mérite de son fils, avec une très-entière confiance de mon salut et des joies à venir. Mais il lui a plû me conserver encore dans ce misérable monde,

et j'espère qu'il me fera la grâce d'employer cette vie qu'il m'a si miraculeusement rendue pour sa gloire. Ce m'a esté un très-grand repos de conscience durant ma maladie, d'avoir souffert en une si bonne et sainte cause, et je ne changerois pas pour toutes celles de nos persécuteurs la moindre joie que j'ai ressentie, puisque la prospérité des méchants n'est que pour un moment. »

Quelques années plus tard, et dans la quatrième de son veuvage (I[er] juin 1655), elle écrit à sa sœur : « Encore qu'il n'y ait que cinq ou six jours que je sois arrivée à Knowsley, je ne lairrai de me donner cet honneur [de vous écrire]. Vous pouvez croire, chère sœur, quel changement j'y trouve, n'y ayant point été depuis mes misères, et combien cette place me donne de cruels ressouvenirs de mes contentements passés, et me fait plus que jamais penser à mes maux présents. Mais Dieu ne m'abandonnera pas et me fortifiera en sa bonté. » La restauration de la monarchie légitime vient enfin couronner tous ses vœux. « Ma lettre du 12 du passé (avril 1660) vous aura appris l'espérance que nous avons du rétablissement du roi. Celle-ci (7 mai) vous apprendra que, avec la grâce de Dieu, le Parlement a fait cet acte de justice de reconnoître Sa Majesté le premier de ce mois. La Chambre des Seigneurs et celle des Communes y ont unanimement consenti. Il y a eu une grande joie des uns et des autres, qui ont témoigné leur repentance de leurs déportements passés. Ce changement est si grand que je ne puis presque le croire. Le roi a écrit trois lettres aux deux Chambres et au général Monk, qui a conduit cette affaire avec une prudence très-grande et qui le fera estimer en tous âges. Il est vrai que cela passe la sagesse humaine, et que nous devons reconnoître en toute humilité l'éternelle [sagesse]. Cela surpasse notre entendement, et ne peut être assez admiré ni être connu que de ceux qui ont vu tout ce qui s'est passé depuis un an. »

Nous ne citerons plus qu'une lettre de cette femme distinguée. Après l'avoir entendu déplorer dans sa correspondance

avec sa belle-sœur les maux de la guerre civile, il y a un piquant intérêt à la suivre, à noter ses premières impressions dans la cour d'un prince qui, par son égoïsme et sa lâcheté, devait déshonorer à jamais le nom des Stuarts. La pièce suivante (7 janvier 1661) est intéressante à plus d'un titre : « Je pensois vous avoir écrit jeudi, chère sœur, qui étoit le jour d'après le partement de la reine et de notre adorable princesse. Mais j'étois si lasse d'avoir fait ma cour, qui est toujours une incommodité pour les personnes de mon âge, que je ne pus me donner ce contentement et vous faire savoir la réconciliation de la reine et de la duchesse (1), qui fut le soir d'avant le partement de Sa Majesté, où il y avait une telle presse et un si grand bruit, que l'on ne vit que leurs actions, car pour les paroles, cela étoit impossible de les entendre. Celle de la dernière étoit fort humble, se mettant les deux genoux en terre. La reine la baisa, et après la princesse (2), et elles se saluèrent. Je m'assure qu'elle en dira la raison à mademoiselle votre fille, qu'elle aime fort. Incontinent la reine dit à la princesse de se retirer, car elle appréhendoit que parmi tant de presse, qu'il y auroit du danger pour elle à cause de la petite vérole. Mais je crois que c'étoit pour quelque autre raison que la reine [la] mena incontinent [de] sa chambre du lit dans un antichambre où elle la fit asseoir, et le duc d'York.

« L'on dit que le lendemain la reine fut plus obligeante à madame sa belle-fille que le soir de devant. Enfin, tout s'est fort bien passé, et la reine, dans cet accordement, a fort bien fait ses affaires. Sa Majesté dit qu'elle doit retourner bientôt, mais j'en doute. Le roi l'est allé conduire jusqu'à Portsmouth ; mais le duc est demeuré, qui ne se porte pas fort bien, et est ici pour se purger. Tout le monde appréhende un voyage pour le roi, étant en lieu et province mal affectionnés à Sa Majesté, qui ne craint rien, quoique l'on fasse courir de mau-

(1) Anne Hyde, fille de Lord Clarendon, duchesse d'York. Voir le récit de cette entrevue dans l'ouvrage de Miss Agnès Strikland, *Lives of the Queens of England*, vol. V, pp. 441-2.

(2) La princesse Henriette, ensuite duchesse d'Orléans.

vais bruits, et l'autre jour un qui effraya et alarma tout le monde ; mais M. Brévent vous le dira, car je crois que c'étoit devant son partement. L'on parle fort du mariage de l'Infante de Portugal (1). L'on offre de très-grands avantages aux Indes et beaucoup de richesses ici, et que pour la religion elle n'y sera pas contraire. Le roi lui mettra qui il lui plaira près d'elle. L'on attend un ambassadeur de Portugal bientôt. Je ne sais tout cela que par ouï-dire. Dieu, en sa grâce, préserve notre bon roi, et le conseille pour sa gloire et l'accroissement de sa grandeur!...

« J'ai une supplication à vous faire, qui est de commander à quelques-unes de vos femmes de m'acheter une poupée qui se déshabille, et qui soit des plus belles, étant pour une petite fille dont je voudrais fort obliger les parents, qui m'ont fait plaisir. Pardonnez à cette liberté. J'ai oublié de vous dire que Madame notre princesse voulut faire une gageure avec ma fille Strafford, et que S. A. R. la perdit. Elle lui a fait l'honneur de lui promettre son portrait. Si mademoiselle votre fille trouve à propos de lui en faire souvenir, elle lui fera un très-grand [plaisir]. »

Cette esquisse biographique serait incomplète, si nous ne rapportions ici tout ce que l'histoire nous a conservé relativement à la mésintelligence qui éclata entre lord Strange, fils aîné du comte de Derby, et ses parents. Nous avons déjà touché à ce triste sujet, et nous en avons raconté en peu de mots la cause première; mais il faut revenir sur ces détails pour les compléter autant que possible. Lors de sa dernière campagne, celle qui aboutit à la fatale bataille de Worcester, le comte de Derby jugea à propos de faire son testament, et nous y lisons ce qui suit : « Je donne et lègue à mon gracieux souverain Charles, second du nom, une coupe d'or fin de la valeur de cent livres, suppliant humblement Sa Majesté, si Dieu me rappelle à lui avant que je puisse disposer de mes do-

(1) Catherine de Bragance; elle épousa le roi Charles II, le 21 mai 1662.

maines, de vouloir bien ordonner que le principal d'iceux descende à mon fils Edouard et à ses enfants mâles; — ou, à leur défaut, à mon fils Guillaume et à ses enfants mâles; — ou, à leur défaut encore, à mes filles Marie, Catherine et Amélie successivement. En ce faisant, je désire témoigner de mon juste déplaisir contre mon fils aîné Charles, pour avoir contrevenu aux ordres de Sa Majesté en ce qui concerne son mariage, et aussi *pour avoir, dans ces derniers temps, été joindre les rebelles en Angleterre*, à la grande douleur de ses parents; action qui ferait rejaillir de la honte sur la famille si la permission d'hériter lui était accordée... »

Voilà donc un second grief ajouté à celui qui fait le sujet de la lettre de Charlotte de La Trémoille, que nous avons transcrite plus haut. Il est impossible de déterminer au juste la nature de l'adhésion donnée par lord Strange aux rebelles. « Espérons, dit un historien, qu'elle se borna à vivre tranquillement à Knowsley, selon la proposition que Fairfax lui avait faite. Quoi qu'il en soit, il eut la permission de communiquer avec son père, qui se trouvait alors en prison à Chester, et il paraît lui avoir donné des explications ou manifesté des sentiments de nature à le satisfaire, car nous trouvons le passage suivant dans une lettre du comte à sa femme, portant la date d'octobre 1651 : « Mon fils est venu me voir avec sa femme et avec mon neveu Stanley; je me bornerai à dire que mon fils m'a témoigné beaucoup d'affection, et qu'il est parti pour Londres plein du désir de m'être utile. Grâces à Dieu, il s'est fait en lui un heureux changement, et je regrette de ne lui avoir pas laissé davantage, et de ce qu'il n'a pas mieux soigné ses propres intérêts (1). »

Il semble donc que le comte de Derby laissa s'éteindre son indignation, et il faut rendre à lord Strange la justice de dire qu'il témoigna, de la manière la plus vraie et la plus profonde, le respect et l'amour qu'il devait à son père.

(1) Seacome, *Hist. of the House of Derby*, p. 134. — Voy. aussi Keble, *Life of Bishop Wilson*, pp. 45 et suiv.

Après la mort du comte de Derby, il est possible et même probable que les relations entre le jeune Charles et la comtesse douairière ne furent jamais ce qu'elles auraient dû être. On exagérerait sans doute en accusant Charlotte de La Trémoille d'avoir toujours nourri un esprit de rancune et de vengeance; mais son caractère altier ne souffrait aucune résistance, et l'énergie en elle allait souvent jusqu'à l'obstination. Elle avait les défauts de ses qualités. Cependant, lorsque l'île de Man eut été définitivement arrachée à l'autorité des Derby par le gouvernement parlementaire, nous voyons la comtesse et son fils aliéner de concert une partie des domaines de la famille, afin de jouir en paix du reste; il est donc impossible qu'il y ait eu entre eux rupture complète. En 1653, le jeune lord Derby se retira à Lathom-House, et, l'année suivante, sa mère fit un testament où, après avoir légué à ses autres enfants le principal de ses biens, elle s'exprime ainsi : « Je donne à mon fils Charles, comte de Derby, la somme de cinq livres. » On pourrait voir à la rigueur, dans la modicité de ce legs, une preuve que Charlotte de La Trémoille conservait toujours du ressentiment contre le représentant de la maison de Derby; mais nous aimons mieux croire que le peu de ressources pécuniaires de cette femme illustre l'obligeait à se restreindre, et que l'aîné de la famille étant suffisamment pourvu, elle avait cru qu'il était plus juste de songer aux autres.

La dernière lettre de Charlotte de La Trémoille est du 6 février 1663. « J'ai été fort incommodée pour plus d'un mois; mais Dieu m'a voulu encore conserver. Je le supplie qu'il me fasse la grâce de mieux employer [le temps] qu'au passé. » Le 22 mars suivant, elle rendit le dernier soupir à Knowsley, et elle fut enterrée dans le chœur de l'église paroissiale d'Ormskirk. Le registre des inhumations, après avoir mentionné cette dernière circonstance, ajoute les mots suivants : « *Post funera virtus.* » Jamais épitaphe ne fut plus méritée.

GUSTAVE MASSON.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

QUATRE LETTRES DE JEANNE D'ALBRET

REINE DE NAVARRE

1564-1571

En réfutant une grave accusation dirigée contre cette princesse, et empruntée à une lettre mal comprise de Renée de France, duchesse de Ferrare (*Bull.*, XIV, p. 125), on annonçait l'intention de publier quelques fragments inédits de sa correspondance où se révélerait cette âme si pieuse, en qui l'héroïsme n'exclut pas les plus tendres sollicitudes d'épouse et de mère. On réalise aujourd'hui cette promesse, en offrant aux lecteurs du *Bulletin* plusieurs lettres de Jeanne d'Albret, qui ne sont pas sans valeur historique. On y remarquera surtout celle qui contient de si précieux détails sur l'éducation de celui qui fut plus tard Henri IV. Il s'en souvenait, jusque dans ses désordres, lorsqu'il écrivait en 1601 : « Ma bonne mère, à qui je doibs tout, et qui avoit une affection si grande de veiller à mes bons déportements... »

I

AUX SEIGNEURS DE GENÈVE.

Envoi du jeune Henri de Nemours à Genève.

Magnifiques seigneurs, j'envoye en la compaignye de Mons[r] de Passy (1), mon nepveu de Nemours (2) en vostre ville, pour avoir cest heur d'y estre instruict en sa jeunesse, et reigler sa vie de bonne heure en bonne et honneste discipline, telle que par la grâce de Dieu elle est enseignée en vostre dite ville. Et par ce je vous prie

(1) Jacques Spifame, seigneur de Passy, et ancien évêque de Nevers, retiré à Genève pour cause de religion.

(2) Henri de Savoie, fils de Françoise de Rohan et de Jacques de Savoie, duc de Nemours. On sait que ce seigneur, après avoir épousé Françoise de Rohan par promesse écrite et signée des deux parties, la répudia, sous prétexte de religion, pour épouser Anne d'Este, veuve de François de Guise.

affectueusement le tenir en vostre protection et recommandation, adjoustant aux plaisirs que j'ay receus de vous encores ceste obligation, et vouloir entendre de mons^r de Passy le désir que j'ay de le vous recongnoistre, sur lequel me remectant de vous en déclairer ma volonté, je ne vous en diray poinct davantage, et supplieray nostre Sauveur vous tenir, magnifiques seigneurs, en sa très-saincte garde. De Sainct-Léonard, ce XVIe jour de may 1564.

Vostre bonne amie,

JÉHANNE.

(Arch. de Genève, n° 1713. Signature autographe.)

II

A THÉODORE DE BÈZE (1).

Renvoi de Morely, précepteur du jeune prince de Béarn. Education de ce prince. Ses progrès. Témoignages de haute estime pour Th. de Bèze. Recommandation de Henri de Nemours. Projets de réforme dans le royaume de Navarre.

Monsieur de Beze, si j'ay tardé à rendre response à deus longues lettres, ça esté pour mieux vous résoudre du faict dont il estoit question. La première que je receus vint bien tart, car elle estoit d'un moys avant que je la resuse. A l'hors monsieur l'admiral et monsieur le cardinal son frère estoyent sur le point d'arriver à la Court, qui me fit différer pour avoir leur avis, ayant délibéré avecq mes deus ministres d'assembler une bonne et notable compagnie pour le faict dont mescriviez. Sur cela, lorsque messieurs de Chatillon furent arrivés, vint d'Orléans monsieur Beroald (2), comme par mes ministres le discours vous en est faict plus ample, et de la compagnie qui a esté assemblée pour ouir Morelly (3), comment y sy est porté, qui me examtera de vous en dire davantaige, ainsy

(1) On reproduit avec une scrupuleuse fidélité l'orthographe de cette lettre, écrite en entier de la main de Jeanne d'Albret, et si remarquable à tant d'égards.

(2) François Bérauld, savant humaniste, qui fut successivement principal des colléges de Montargis et de La Rochelle.

(3) Voir l'article de *la France protestante*. Homme de savoir et d'esprit, mais aventureux dans ses opinions, Jean-Baptiste Morely, dit de Villiers, rêvait une organisation plus démocratique de l'Eglise, et voulait substituer aux consistoires calvinistes l'assemblée des fidèles réglant souverainement les questions de dogme et de discipline. Tel est le fond du *Traicté de la Discipline et Police chrestienne*, publié à Lyon en 1561, et censuré l'année suivante par le synode d'Orléans. La seigneurie de Genève se montra plus sévère, en faisant brûler le livre par la main du bourreau. Morely avait succédé à François de La Gaucherie comme précepteur du jeune prince de Béarn.

que la résolution que j'ay prinse de l'oster de près de mon filz, atendant que Dieu lui ait faict grasse de se recognoistre. Et d'aultant que la charité veut tousjours et desire plus tôt la miséricorde de Dieu que sa terrible justice, Il a semblé à toute la compagnie que sans adousir la playe de la consiense du dit Morelly par connivense, il a esté bon aussy de n'user de telle vehemense quelle le peust accabler, l'admonestant tousjours de recognoistre sa faulte tant lourde qu'il fault que le temps et l'expérience esclaircissent son esprit (1). Il vous en escrit. Dieu veulle que sa main, sa langue et son cœur ayent marché d'un mesme pied, car oultre ce que je doibs désirer le salut de mon prochain, je le souhete d'afection de cestuy cy pour la grasse que Dieu avoit mise en lui de bien et doctement instruire mon filz en sa gramaire; car je feray isy une parenthayse pour vous dire que les sept ans que feu monsieur de La Gaucherie a tenu mon filz, il les a perdus, n'ayant rien appris que par certaynes regles mal assurées, en sorte que n'ayant nuls fondements aux rudiments, le bastiment qui se montroit aparant, parce qu'il lui avoit fort aprins par cueur, sans art, est tombé en ruine, de fasson que en troys ou quatre moys que Morelly l'avoit entre mains, il avoit plus profité qu'en ces sept ans. Le feu bon homme Monsieur de La Gaucherie y marchoit en rondeur de conscience, et mesme mon filz lui doibt et aux siens cette rasine de piété qui lui est, par la grasse de Dieu, si bien plantée au cueur par bonnes admonitions, que maintenant, dont je loue ce bon Dieu, elle produit et branches et fruitz. Je lui suplie qu'il luy fasse ceste grasse qu'il continue de bien en mieulx.

Mon premier propos que je m'assure que vous croirez bien que quand je prins Morelly, ce fust sans le cognoistre, et par l'avis de ceulx qui ont esté trompés comme moy. Une sayne afection de l'avensement de mon filz en la crainte de Dieu a mené et eus et moy, eus à me l'enseigner, et moy à le prendre, et mesme désir et volounté à m'en défaire, en sorte que je vous puis assurer, Monsieur

(1) Il n'est pas sans intérêt de rapprocher ce passage, où la douceur tempère si heureusement la sévérité, d'un fragment inédit d'une lettre de Coligny à Th. de Bèze : « Quant à Morelly, je confesse certainement que j'ay esté déceu, ayant maintenant fort bonne congnoissance de son humeur et complexion, et estant bien au demeurant de cet advis qu'on doibt, à l'endroict de ceulx qui se ressemblent et qui sont touchés de mesme maladie, user de médicamens des plus forts, et réprimandes rigoreuses, et que la douceur, comme vous m'escrivez, ne fait qu'empirer le mal. » (Lettre 29 janvier 1567. Msc. de Genève.)

de Bèze, que tout a esté bien conduit et sellon vostre sainct désir duquel, pour mon particulier, je vous remersie bien fort, vous priant continuer, quand l'occasion se fera, de m'admonester tousjours de mon debvoir; car je prandray en premier lieu la vérité de Dieu, et secondement de vous comme d'une personne que j'ayme et j'honore pour les grasses qu'il a plu à Dieu vous départir, et aussy pour la particulière affection que vous me portez.

Quant à ce que vous m'avez escrit de T... (1), je ne vous respondray de lui, sinon que c'est ung foul éventé; Dieu le veulle amender. Je vous recommande tousjours mon petit nepveu. et me recommande à sa bonne grasse, lui priant qu'il estudie bien, en la crainte de Dieu et aux bonnes lettres, n'ayant soucy que de cella, car j'en ay assez de ses affaires, qui se portent assez bien; car oultre l'espéranse de tout le monde, nonobstant la faveur des grands, le Pape veult que le proces soit reveu (2), et n'aprouve pas l'inique sentense de l'évesque de Lyon; mesme veult que cela soit jugé sellon leurs décrets et par la voye ordinayre de leur justice, là où le roy nous a remis seulement les mains. Cependant les aultres font des [enfants]. Je ne scay qu'il en adviendra.

Monsieur de Bèze, me délibérant retirer quelque jour en mes pays souverains, je vous prie me mander comme je doibs user du faict de la Religion pour abatre entièrement l'idolatrie (3). Je ne demande pas s'il le fault faire, car le commendement de Dieu me répond assez en cella, mais des moyens, veu la rudesse de mon peuple. Je m'en estoys proposé ung, de faire voir au peuple la vérité par disputes publiques, comme presque ung petit concille national, et en faire ung arrest pour l'exécuter, afin que mon peuple ne cuide que je veuille isy leur introduire une religion nouvelle et inventée des hommes. Je vous prie, Monsieur de Bèze, au nom de Dieu, m'en mander vostre avis et prier Dieu pour moi, afin qu'il me fortifie et assiste en une telle œuvre, et je lui supplieray, par sa bonté, vous conserver et augmenter ses grasses. De Paris, ce 6 décembre [1566] (4).

(1) Nom illisible.

(2) Le scandaleux divorce du duc de Nemours, sanctionné par le parlement de Paris et confirmé par l'autorité ecclésiastique, fut approuvé du pape Pie IV lui-même, en haine de l'hérésie.

(3) *La Réforme en Béarn.* Voir sous ce titre deux très-curieuses lettres du ministre Raymond Merlin à Calvin, insérées dans le *Bulletin*, t. XIV, pp. 230, 248.

(4) Sans date de l'année : 1566.

De par celle que vous trouverez à jamais, vostre bonne maîtresse et amie,

JEHANNE.

(Orig. autographe. Bibl. de Genève, vol. 197b.)

III

AUX SEIGNEURS DE GENÈVE.

Mort de Pierre Viret. Demande d'un nouveau ministre, Nicolas des Gallars, pour le remplacer. Protestations de dévouement.

Magnifiques Seigneurs, entre les grandes pertes que j'ai faites durant et depuis les dernières guerres, je mets au premier lieu la perte de M. Viret (1), que Dieu a retiré à soy; car oultre que de soy il estoit si recommandable, il m'estoit davantage si nécessaire et si utile pour la conduicte et le gouvernement de toutes les Eglises de mes pays souverains, que, pour les contenir en ordre et repos, j'ay advisé que mon debvoir estoit en ung faict de telle importance d'en eslire ung de ceulx qui estoient venus au Synode, en ceste ville, duquel la piété, les mœurs et la prudence et longue expérience au gouvernement de l'Eglise feussent congneues et approuvées, pour mectre au lieu de feu monsr Viret. Et d'autant qu'à la mesme heure que je receus nouvelles de la mort de M. Viret, je reçeu aussi lectres de la venue de monsr de Saules (2), j'ai pensé que cela [ne] m'estoit advenu sans une manifeste et apparente faveur de la providence de Dieu; ce qui fust cause que je priay ceulx du Synode me l'accorder. La difficulté qui y vint, feut sur la remonstrance que fist Monsieur de Bèze en vostre nom, que n'aviez jamais quicté le droict que vous avez sur luy, et que, la nécessité advenant, vous le rappeleriez, ce qui fut cause que, pour ne vous fascher ni offenser en nulle sorte, mais pour pourvoir seulement à la nécessité présente, que me seroit cependant accordé jusques à ce que vous ayant escript, je l'obtinsse de vous. Je say que

(1) Le célèbre ministre Pierre Viret était mort à Orthez (avril 1571). On lit dans une lettre d'un patricien bernois, Nicolas de Zerkinden, à Th. de Beze, un touchant hommage à sa mémoire : « De Vireti sanctissimi et intimis meis præcordiis hærentis viri morte (immo mortis cum vita fœlici permutatione) nuper certior factus sum. Non dolui ipsum ærumnis sed Ecclesiæ ereptum, angererque vehementius si nescirem illum piis omnibus adhuc esse in omnia secula et hic et in cœlo superstitem, ubi me illum... brevi visurum non diffido. » (Lettre du 31 mai 1571. Msc. de Genève. — Voir le *Testament* de Viret, *Bull.*, t. XIV, p. 297.)

(2) Nicolas de Saules, sieur des Gallars, un des ministres de l'Eglise de Genève.

vous regardez toujours plus à l'advancement général du règne de Christ qu'à vostre particulier, et que vous serez bien d'advis que les pasteurs passent ou vraysemblablement ils pourront le plus servir. Or veu les troubles et les difficultés qui sont encore à présent en mes pays, vous m'accorderez que sa présence y est grandement nécessaire. Lorsque la mer est calme, il n'y a si nouveau pilotte qui ne conduise le vaisseau. Mais quant les vagues le travaillent, les plus expérimentés y sont bien nécessaires pour le garantir du naufrage; ce qui me presse de vous prier au nom de Dieu, et d'autant que le bien et salut de son Eglise vous est recommandé, de me quicter le droict que vous avez sur le dict sieur de Saulles, sans y rien retenir pour le temps advenir; et où en quelques aultres choses je pourray en vostre faveur recognoistre le bien et le plaisir que me ferez, je n'en serai jamais ni oublieuse ni ingratte. Et sur ce, je feray fin pour prier Dieu, Magnifiques Seigneurs, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde. De la Rochelle, ce XXII[e] apvril 1571.

Vostre affectionnée et bonne amie,

JEHANNE.

(Arch. de Genève, n° 1713. Signature autographe.)

IV

AUX SEIGNEURS DE GENÈVE.

Restauration de l'Eglise d'Orange. Demande de M. de Bèze.

Magnifiques Seigneurs, considérant le saint zèle et affection que vous avez à la gloire de Dieu et à la restauration de ses Eglises dissipées par les orages et tempestes procédées des guerres civiles, troubles derniers, et d'aultre costé, la désolation récente des Eglises de la principauté d'Orange (1), lesquelles messeigneurs les Princes d'Orange et Comte Ludovic son frère, mes cousins, désirent sur toutes choses restablir en entier, maintenant que le Roy monseigneur les a faict remectre en icelle principauté, pourquoy faire et pour y pouvoir aussy mectre et establir à ce commencement tel et

(1) Le massacre de Vassy fut le signal de la guerre civile en Provence. Surprise par les catholiques, la ville d'Orange fut le théâtre d'une Saint-Barthélemy anticipée (juin 1562). Le culte protestant n'y fut rétabli que l'année suivante, grâce aux stipulations de la paix d'Amboise. Voir de Bèze, *Hist. Eccl.*, t. III, p. 164 et suiv., édition de Lille.)

si bon ordre qu'il serve à l'advenir de reigle certaine à ung chascun, ils désireroient, sur toutes choses, que tel restablissement peust estre faict et ordonné avec l'assistance de Monsieur de Bèze, qui est cause, Magnifiques Seigneurs, que je vous ay bien voulu faire la présente en faveur des dits seigneurs Prince et Comte, et vous prier bien affectueusement de leur accorder, pour l'amour de moy, le dit sieur de Bèze, et le vouloir à ces fins licencier pour se transporter en la dicte principauté, afin de vacquer à si bons et saincts effects qui méritent bien sa présence, et ce pour deux mois seullement; en quoy faisant, oultre que mesdicts sieurs cousins vous demeureront particulièrement obligés de telle faveur, j'en prendray de ma part telle revenge qu'il vous plaira, en tous les endroicts où j'auray moyen à vous le faire paroistre, d'aussy bon cueur que sur ce je vous présenteray mes affectueuses recommandations à vos bonnes grasses, priant le Créateur vous donner, Magnifiques Seigneurs, en parfaite santé longue vie. De La Rochelle, ce dernier de juing 1571.

Vostre bien bonne amie,

JEHANNE.

(Arch. de Genève. N° 1713. Signature autographe.)

L'ÉMIGRATION EN AMÉRIQUE

RELATION D'UN PROTESTANT FRANÇAIS RÉFUGIÉ A BOSTON

1687

(Bibl. de Genève. Collect. Court, n° 17, t. L, f°s 71 à 76.)

M. Ch. Weiss a consacré aux réfugiés en Amérique plusieurs chapitres aussi intéressants qu'instructifs de son *Histoire des Réfugiés protestants*. Le Mémoire suivant est une page inédite de cet épisode de nos annales. Le nom de l'auteur nous est inconnu. Quelques mots semblent indiquer qu'il était originaire du Languedoc. Parti pour l'Amérique deux ans après la Révocation de l'Edit de Nantes, lorsque déjà de nombreux émigrants se dirigeaient de ce côté, il avait pour mission de recueillir sur les lieux les renseignements les plus propres à guider ses coreligionnaires, et à faciliter leur établissement sur la terre d'exil. Sa

relation, divisée en trois parties, dont une est malheureusement perdue, n'en offre pas moins un vif intérêt. Ce sont les impressions naïves, sincères, d'un observateur intelligent, qui note tout sur son passage et n'omet rien d'utile : itinéraire à suivre, prix des terres, valeur des monnaies, sol, climat, cultures diverses, établissements déjà fondés, toute une statistique matérielle et morale d'un monde naissant.

Je suis, par la grace de Dieu, arrivé en ces heureuses contrées en parfaite santé despuis le 17 du mois passé, apres une traversée de cinquante trois jours, à conter despuis les dunes qui sont à 20 lieues de Londres jusqu'à Boston, et je puis dire qu'il y a peu de navires qui passent un si peu de temps. Nostre navigation a esté fort heureuze, et je puis dire qu'à la réserve de trois jours et trois nuits que nous avons eu un fort orage, tout le reste n'a esté qu'un temps agréable et delicieux; car un chacun menoit joye dans nostre bord. Les femmes, filles et enfans ont esté presque tous les jours sur le gailhard à se divertir. Nous n'avons pas eu le plaisir de la pêche sur le banc (1), parce que nous n'y avons pas touché; nous en avons passé à 50 lieues au sud, nostre route a presque tousjours esté de l'est à l'ouest. Nous sommes passés à la hauteur des Fejalles (2) distans d'environ 60 lieues; ce sont des isles qui appartiennent aux Portugais et qui sont à 400 lieues de l'Angleterre. Si l'on n'aprehendoit les corsaires de Sales (*sic*) qui croisent souvent autour de ses isles, l'on iroit souvent mouiller dans ces ports, mais ces pirates font que l'on s'en tient esloigné du costé du Nord. Nous avons rencontré en mer quantité de navires, les uns venant de la pêche du banc, et les autres des isles de l'Amérique, entre autres nous avons rencontré un navire de La Rochelle, qui venoit de la Martinique chargé de sucre, et qui auparavant avoit fait voyage en Guinée d'où il avoit apporté 150 nègres, et deux pères Capucins qui ont esté obligés d'abandonner leur poste de Guinée, veu le peu de progrès qu'ilz y faisoyent. Presque tout l'équipage et le capitaine sont protestans. Ils vinrent à nostre bord avec leur chaloupe, et nous promirent qu'ilz ne tarderoient pas longtemps à nous venir voir à Boston, pour faire réparation d'avoir malheureusement succombé. Ils nous dirent de plus que presque tous les habitans des

(1) De Terre-Neuve.
(2) Une des îles principales des Açores.

isles françoises protestans sont sortis; nous en avons icy plusieurs à Boston avec toute leur famille. Par un navire arrivé des isles nous avons nouvelles que la plus grande partie de nos pauvres frères qui avoient esté conduits à l'isle Saint-Martin se sont sauvés dans l'isle Saint-Eustache qui appartient aux Hollandois, et l'on espère avoir bientôt le reste. Vous aurez sans doubte sceu qu'il se perdit un navire des trois qui conduisoit ces pauvres frères, duquel il ne se sauva que l'esquipage. Dieu pardonne à ces cruels, qui sont cause de ces malheurs et les convertisse!

Par un autre navire arrivé de la nouvelle York, nous avons des lettres qui nous marquent que le gouverneur de [Québec] avoit escrit une lettre fort choquante au gouverneur de la nouvelle York, sur ce qu'il avoit donné des munitions aux Iroquois qui sont en guerre avec les François, en luy disant que, s'il leur continuoit son secours, il les viendroit voir cest hiver. M. le gouverneur de la nouvelle York luy fit responce comme il le méritoit, et à mesme temps fit faire une levée de 3 à 4 milles hommes tous Anglois, (n'ayant pas voulu detourner les François de leurs nouvelles habitations où ilz ont besoin d'une grande assiduité au travail,) pour camper cest hiver sur la frontière et observer les démarches des François. Le gouverneur de Virginie a ordre de se tenir prest avec ce qu'il pourra lever de gens pour venir à son secours, au cas il en eût de besoin. Je croy que les mesmes ordres sont icy : Boston seul peut fournir 15 milles hommes combatans, et s'il faut croire ce qu'on m'a dit, il en peut mettre 20 mille. S'il se passe quelqu'autre chose de nouveau, je ne manqueray pas à vous en faire part. Je respond présentement aux articles dont il vous a pleu me charger à mon départ, du moins à ceux desquels j'ay desja pris connoissance.

Premièrement pour venir dans ce pays, il faut s'embarquer à Londres, dont il part tous les mois l'un pour l'autre un navire. Le temps le plus propre pour s'embarquer est à la fin de mars, ou à la fin d'aoust et au commencement de septembre, sont les véritables saisons, d'autant plus qu'il ne fait ni trop chaud ni trop froid, et que l'on n'est plus dans le temps des calmes qui sont fréquents en esté, et qui sont cause que les navires demeurent des 4 mois à passer de desça. Outre que les chaleurs causent souvent des maladies dans le navire, l'on n'a point des fatigues à essuier, lors que

l'on a avec soy des bons rafraichissemens et de toute sorte. Il est bien aussy d'avoir un chirurgien dans le navire où l'on s'embarque, comme nous avions dans le nostre. A l'esgard du danger, il faut prendre garde de s'embarquer sur un bon navire et bien équipé du monde et du canon, et bien pourveu de vituailles, surtout que pain et eau ne manque pas. Pour la route j'en ay suffisamment parlé cy-dessus, il n'y a du danger qu'en approchent les terres, et sur le banc de sable qu'on trouve. Nous avons sondé en deux endroits, au cap de Sable, qui est dans le costé du Port-Royal ou Acadie, où nous trouvâmes 90 brasses. Alors nous n'estions qu'à 20 lieues de terre; nous prismes au large, et vinsmes sur le Banc Saint-George qui est à 80 lieues de Boston, où nous trouvasmes 100 brasses. Du despuis, nous ne sondasmes plus, car trois jours après nous vismes le cap Coot, qui est à 20 lieues de Boston du costé du sud, et le lendemain nous arrivasmes à Boston, après avoir trouvé une quantité de fort jolies isles qui se trouvent devant Boston, la plus part cultivées et habitées par des paysans, qui font une très-belle veue. Boston est situé au fond d'une baie qui aura de 3 a 4 lieues de tour, enclos des isles que je vous ay dit. Quels temps qu'il fasse, les navires sont en seureté. La ville est bastie sur la pente d'une petite colline, et aussy grande que La Rochelle. La ville et le dehors n'ont pas plus de trois milles de circuit, car c'est presque une isle : l'on n'auroit qu'à couper des trois cent pas de largeur tout sable, qui en moins de deux fois 24 heures rend Boston une isle que la mer battroit de tous costés. La ville est presque toute bastie de maisons de bois; mais despuis que le feu a fait quelques ravages, il n'est plus permis de bastir de bois, de sorte qu'ilz se font présentement de fort jolies maisons de brique. Je devois vous dire, dans le commencement de cest article, que l'on paye à Londres pour passer icy 20 escus, et 24 si l'on veut payer à Boston, de sorte qu'il vaut mieux payer icy qu'à Londres; l'on a un escu de quitte, parce que 100 livres de Londres font icy 125 liv., de sorte que 20 escus à Londres l'on devroit payer icy 25, à raison de 25 p. %, et l'on n'en paye que 24; cette augmentation d'argent est d'un grand secours aux pauvres réfugiéz, pour peu qu'ilz en apportent.

2e. Il n'y a icy point d'autre religion que la presbytérienne, l'anglicanne, l'anabatiste et la nostre. Nous n'avons point des papistes, du moins qui nous soient cognus.

3e. Je respondray au troisiesme article touchant le R. lorsque j'en seray mieux informé.

4e. Boston est situé soubz le 42 1/2 degré, de latitude septentrionalle. Il est présentement jour à six heures du matin, et nuit à six heures; j'entends l'aube du jour, trouvant presque une heure de crépuscule jusqu'au lever du soleil.

5e. Je ne respond point à vostre 5e article, n'ayant pas encore parcouru la campagne. Je dois partir dans deux jours pour Noraganzet (1). A mon retour, Dieu aidant, je vous diray la bonté et fertilité de la terre et de ce qu'il y croit.

6e. A l'esgard des acquisitions des terres, celles qu'on prend dans la contrée de Noraganzet coûtent 20 liv. sterlin pour cent acres à payer content, et terme 25 pour 3 ans; mais l'on ne les paye point parce qu'on ne sait point si cette contrée restera aux propriétaires ainsy mal nommés, ou au roy. Jusqu'à ce que cest affaire soit decidé, l'on ne payera point, toutefois l'on ne peut estre obligé de payer que le prix cy-dessus, et suivant le contract passé par-devant les maires de la ville. L'on assure mesme que si le roy les a, l'on ne payera rien ou du moins fort peu, se contentant d'un petit droit seigneurial, moyenant quoy l'on peut vendre et engager, vous appartenant en propre. La contrée de Nicmok appartient en propre à M. le président, et la terre ne coûte rien. Je ne scay point encore la quantité qu'on en donne à chaque famille; quelques personnes m'ont dit de 50 jusques à cent [acres], suivant les familles.

7e et 8e. A respondre. — 9e. Il depend de ceux qui veulent prendre des terres de les prendre a l'une des deux contrées, au bord de la mer ou dans les terres. Celle de Nicmok est dans la terre et à 20 lieues de Boston, et autant esloignée de la mer de sorte que, lorsqu'ilz veulent envoyer ou recevoir quelque chose de Boston, il faut voiturer par charette. Il y a des petites rivières et des estangs autour de cette habitation, fertilles en poisson, et bois plein de chasse. M. Bondet en est le ministre. Il n'y a encore d'habitans que 52 personnes. La contrée de Noraganzet est à 4 milles de la mer, et par conséquent elle a plus de commerce avec les isles maritimes, comme Boston . . . . (2), et l'isle de Rodislan, qui n'en est

(1) Sans nul doute Narragansett, situé dans l'Etat de Rhode-Island, à 20 lieues de Boston.

(2) Deux mots illisibles.

qu'à dix milles. C'est une isle à ce qu'on m'a dit fort habitée, et d'un grand negosse, ce que je sauray moy mesme. Il y a à Noraganzet environ 100 personnes [de la religion]; M. Carré en est le ministre.

10e. L'on peut mener avec soy des engagés de quelle vocation que ce soit; il en faut necessairement pour travailler les terres. L'on peut tenir aussy des nègres et négresses; il n'y a point de maison dans Boston, pour peu de moien qu'ilz aient, qu'ilz n'en aient un ou deux. Il y en a de ceux qui en ont cinq ou six, et tout cela gaigne bien sa vie. L'on se sert des sauvages pour travailler vos terres, moyennant un chelin 1/2 par jour, et nourris quy est 18 pences; bien entendu qu'il leur faut fournir le bestail ou outilz pour travailler. Il est mieux d'avoir des engagés pour travailler vos terres. Les nègres coutent de 20 jusqu'à 40 pistolles, suivant qu'ilz sont adroitz ou robustes; il n'y a point de risque qu'ilz vous quittent, ni mesme des engagés, car dès aussy tost qu'un manque de la ville, l'on n'a qu'à advertir les sauvages, qui, moiennant qu'on leur promette quelque chose, et leur dépeindre l'homme, il est bien tost trouvé. Mais cela arrive rarement qu'ilz vous quittent, car ilz ne sauroient où aller, ayant peu de chemins frayés, et ceux qui sont frayés s'en vont à des villes ou villages anglois, qui, en escrivant, vous renvoyent d'abord vos gens. Il y a les capitaines de navire qui en peuvent enlever; mais c'est un larrecin manifeste et quy seroit rigoureusement puny. L'on peut bastir des maisons de brique et de charpente à bon marché, pour ce qui est des matériaux, car pour la main des ouvriers elle est fort chère : l'on ne scauroit faire travailler un homme à moins de 24 p. par jour et nourry.

11e, 12e, 13e. A respondre. — 14e. Les pasturages abondent icy. L'on peut y élever toute sorte de bestiaux qui viennent fort bien. Un bœuf coute de 12 à 15 escus; une vache, 8 à 10; des chevaux, de 10 jusqu'à 50 escus et en quantité. Il y en a mesme des sauvages dans les bois, que si vous pouvez les avoir, ilz sont à vous. L'on prend quelquefois les poulains. Le bœuf couste 2 p. la livre; le mouton 2 p.; le couchon de 2 jusques à 3 p., suivant la saison; la farine 14 chelins les 112 livres, toute passée; le poisson est à grand marché, et le légume aussy; choux, navaux, oignons et carrottes abondent icy. De plus, il y a quantité de noies, chatagnes et noisettes sauvages. Le fruit en est petit, mais d'un gout merveilleux.

L'on m'a dit qu'il y en a d'autre sorte que nous verrons dans la saison. L'on m'asseure que les bois sont pleins de fraises dans la saison. J'ay veu quantité de vigne sauvage, et mangé du raisin qu'un de mes amis avoit conservé d'un fort bon gout. L'on ne doute point que la vigne ne se fasse très-bien; il y en a quelque peu de plantée dans la contrée, qui a poussé. L'on a de la peine d'avoir du plant d'Europe. Si l'on en avoit peu avoir, l'on en auroit beaucoup plus planté. Ceux qui voudront passer de desça, doivent tacher d'en apporter avec eux du meilheur.

15e, 16e, 17e, 18e. A respondre. — 19e. Les rivières sont fort poissonneuses, et nous avons si grande quantité de poisson de mer et rivière qu'on n'en fait point de cas. Il y a icy toute sorte de gens de mestié, et surtout des charpentiers pour la construction des navires. Le lendemain de mon arrivée, j'en vis mettre un à l'eau de 300 tonneaux, et du despuis on en a mis deux autres un peu moins grans. Cette ville icy fait grand negosse dans les isles de l'Amérique et en Espagne. Ilz portent dans les isles de la farine, du bœuf sallé, du cochon sallé, de la mourue, de la futaille, du saumon sallé, du maquereau sallé, des oignons et des huitres salées dans des barilz, desquelles il se pêche icy une grande quantité; et pour leur retour ilz apportent du sucre, du cotton en laine, de la mellasse, de l'indiguo, du sagout (*sic*) et de pièces de . . . . Pour ce qui est du negosse d'Espagne, ilz n'y portent que du poisson sec, que l'on a icy de 8 à 12 chelins le quintal, suivant sa qualité; leur retour est en huiles, vin et eau de vie, et autres marchandises qu'ilz font passer à Londres, car l'on ne peut rien faire apporter icy, venant de l'estranger, qui n'ait auparavant passé à Londres et payé le demi-droit, après quoi l'on peut le transporter icy où l'on paye pour tout droit demy pour cent pour l'entrée, car de sortie les marchandises ne payent du tout rien.

20e. A respondre. — 21e. Il faut se desabuser que l'on fasse icy des avantages aux refugiés. A la vérité du commencement l'on leur a donné quelque subsistance, mais à présent il ne faut (*sic*) pour ceux qui n'apporteront rien. A Nicmok, comme j'ay dit cy-devant, l'on donne des terres pour rien, et à Noraganzet il les faut acheter 20 à 25 liv. sterlin les cent acres, de sorte [que] qui n'apporte rien icy ne trouve rien. Il est bien vray qu'il y fait très-bon vivre, et qu'avec peu de chose l'on peut faire un bon establissement. Une

famille de 3 ou 4 personnes peut avec 50 pistolles faire un joly establissement; mais il n'en faut pas moins. Ceux qui en portent beaucoup, le font à proportion.

22e et 23e. A respondre. — 24e. L'on peut venir dans ce pays, et s'en retourner tout de mesme comme en l'Europe. L'on y est fort libre, et l'on y vit sans aucune constrainte. Ceux qui souhaitent de venir dans ce pays icy, doivent se faire *fridanniser* (1) à Londres pour estre libres de negossier toute sorte de marchandises, et voyager dans les isles angloises, sans quoy il ne se peut point.

25e, 26e et 27e. A respondre. — Les articles que je manque à respondre sont ceux desquelz je ne puis point donner aucune raison, parce qu'il faut m'en informer exactement, et le voir moy mesme. Je vous ay dit cy dessus que l'argent de Londres donne de proffit 25 p. °/o. Quoy que l'on voye cet advantage, il est pourtant mieux de porter des marchandises sur lesquelles l'on gagne près de 100 p. °/o compris le 25 de change, car l'on n'achète icy qu'en troc des marchandises, et si vous donnez de l'argent, il ne vous est point du tout avantageux. Par autre occasion, je donneray le prix des marchandises, et les sortes qui sont propres pour ce pays icy, ce que je ne puis faire encore, ne faisant que d'arriver. Si j'estois arrivé un mois ou deux plutost, j'aurois peu voir les récoltes qui se font dans ce pays. J'y ay esté assez à temps pour avoir veu une quantité prodigieuse de pommes, desquelles l'on fait du cidre qui est merveilleux. 120 pots ne coutent que 8 chelins, et au cabaret on le vend 2 p. le pot, 2 p. le pot de la bière. Il y en a de la petitte qui ne coute que 5 à 6 chelins 120 pots. Je dois prendre chambre avec un de mes amis, et faire nostre ordinaire ensemble pour passer nostre hiver, qu'on nous dit estre icy fort rude et long, et l'esté extremement chaud, ce que j'esprouveray, si Dieu me fait la grace de le passer, et donner une relation exacte de toutes choses. A Boston le 15/25 novembre 1687.

II

Despuis mon arrivée, il n'est parti que deux navires par lesquels je me suis donné l'honneur de vous escrire. Ma première lettre estoit dattée du 15/25 novembre 87, où j'ay respondu à plusieurs

(1) Naturaliser, affranchir.

articles de vostre mémoire, et par celle cy je tâcheray à respondre, à quelques autres. Ma deuzième lettre estoit du 1er décembre par laquelle vous aurez heu la relation exacte de mon voyage fait à Noraganzet, et le nombre des familles qui y sont establies. J'ay respondu au 2e article de vostre mémoire touchant les religions ; mais j'ay oublié à vous dire qu'il y a icy un temple d'anabatistes, car pour les autres sectes dont je vous ay parlé dans ma relation de Noraganzet, c'est seulement pour ce pays-là et non pour Boston, car nous n'avons icy autres religions que l'anglicane, la presbiterienne, l'anabaptiste et la nostre. Pour les papistes, j'en ay découvert depuis que je suis icy 8 ou 10, trois desquels sont François et viennent à nostre Eglize, et les autres sont Irlandois, à la réserve du chirurgien qui a famille. Les autres ne sont icy que passagers.

3e. Ce 3e article ne m'est pas encore bien cogneu, quoy que je me sois exactement informé des personnes qui sont en quelque manière distingués des autres, et que j'ay creu devoir éclaircir. Cependant ils ne savent rien, peut estre veulent ilz ignorer ; toutes fois il n'y a pas de doubte que tout ne soit soubmis aux ordres de S. M. B. et que nous réfugiés ne soyons icy en toute seureté. Nous n'avons icy autre cour qu'un présidial qui juge du civil et du criminel, composé d'un président et 12 conseillers qui ont les mesmes loix et coutumes qu'ilz avoient cy devant. Tout ce qu'il y a de plus, c'est que M. le gouverneur assiste au conseil toutes les fois qu'il lui plait, et c'est lui qui tient la balance. On a despuis peu augmenté les droits du vin ; ce qui ne payait que dix chelins la pipe à la coutume en paye à present 30 ; et les cabaretiers qui ne payoient que 50 chelins par pipe de vin qu'ilz vendoient, en payent à présent 100 et 120 par gallon d'eau de vie, 30 p. par baril de cidre, et 30 p. par baril de bière. Pour les autres marchandises, elles payent à l'ordinaire 1/2 p. °/o. Outre ce présidial, il y a 8 juges à paix qui sont pour les affaires civilles qui surviennent dans la ville. Ce n'est pas qu'ilz puissent entièrement deffinir aucune affaire ; si les parties aiment la chicanne, ilz en appellent au présidial, ou au conseil de 24 qu'on n'assemble que dans des affaires de la dernière conséquence.

5e. Je ne puis respondre à cest article qu'en partie, n'ayant point veu encore de fruit sur les arbres ; mais je sçay bien que pour des figuiers, orangers, citronniers, oliviers, grenadiers, amandiers et

muriers, il n'y en a point, le pays estant trop froid. Cependant je puis vous assurer que j'ay passé des hivers en Languedoc plus rudes que celluy cy. Nous n'avons eu que très-peu de glace et deux fois de la neige, d'un pied de hauteur chaque fois. Il est vray aussy que des Anglois m'ont dit qu'il y avoit plus de 50 ans qu'on n'avoit veu un hiver si doux; mais ce que j'admire de ce pays icy, c'est qu'il ne pleut jamais passé 3 jours du mois. Depuis que je suis arrivé, je l'ay remarqué; après quoy vous avez des jours serains, un air subtil et frais, ce qui fait qu'on voit très-peu de maladies, et beaucoup de gens de bonne appétit. Le terrain est icy de différente bonté, comme je vous ay déjà dit. Il y en a de sablonneux; tout le reste produit fort bien. L'on recueille icy quantité de bled d'Inde, qui ne vaut à présent que 16 p. le boisseau; l'on y recueille aussy du bled, froment et segle, mais non pas en grande quantité, et tout y vient fort bien, les légumes aussy; pour la vigne elle y viendra fort bien; l'on ne fait seulement que d'en planter. Il est arrivé une coche de Fayalles qui a apporté du plant. Les François s'appliquent autant qu'ilz peuvent à la faire venir, d'autres noir, d'autres jonastre, d'autres roux, à la réserve du sablonneux.

7e. L'on cultive la terre avec la charrue, et après que la terre est bien préparée, l'on fait avec une cheville un trou en terre et l'on y met 4 ou 5 grains de bled d'Inde. Les trous sont distans égallement les uns des autres. Alors que le bled est haut, l'on rehausse le pied de terre autant qu'on peut, afin que le vent ne le coupe, lorsqu'il vient à estre chargé de ses espis. L'autre bled se sème comme en Europe.

8e. Les terres ne sont icy chargées d'aucun impot, jusqu'à présent. Je vous ai dit de la manière qu'on les peut acquérir, à Noraganzet. Il y a icy diverses familles françoises qui ont acheté des habitations des Anglois toutes faites, et qu'ilz ont eu à grand marché. M. de Bonrepos, frère à nostre ministre, en a acheté une à quinze milles d'icy, et à une lieue d'une ville fort jollie, et où il y a grand négosse, qu'on appelle Sallem, pour 68 pistolles de 10 livres de France l'une. La maison est fort jolie, et elle n'a jamais esté faite pour 50 pistolles. Il y a 17 acres de terre toutes défrichées, et un petit verger. M. Legan, un marchand orphèvre françois, en a acheté une à 12 milles d'icy du costé du sud, sur le bord de la mer, où il a une fort jolie maison et 10 acres et 1/2 de terre pour

80 pistolles de 10 liv. de France la pièce. Il a encore sa part dans des comunaux, où il peut envoyer paistre ses bestiaux, et faire couper du bois pour sa provision, et pour en vendre icy, le pouvant envoyer commodément par mer. Il se trouve tous les jours des occasions sembables, et de métairies à ferme autant qu'on veut, et à un prix modique. M. Mousset, un de nos François, se trouvant chargé de famille, en prend une à ferme que l'on luy donne à 8 pistolles l'année; il y a une bonne maison, et 20 acres de terres défrichées. Il peut faire 6 à 7 barils de cidre, et le maistre luy donne le revenu de deux vaches. Si nos pauvres frères réfugiés qui s'entendent à travailler les terres, venoient de desça, ilz ne pourraient que vivre fort comodement et gagner du bien, car les Anglois sont beaucoup fénéans, et ne s'entendent qu'à leur bled d'Inde et en bestiaux.

Il n'y a pas icy à Boston passé 20 familles françoises, et tous les jours elles diminuent parce qu'elles s'en vont à la campagne acheter ou prendre de terres à ferme, et tacher à faire quelque establissement. L'on en attend ce printemps de tous les costés. Il vient d'arriver deux jeunes hommes de la Caroline, qu'ilz donnent quelque nouvelle du pays : premièrement ilz disent qu'ilz n'ont jamais veu un si misérable pays, ni un air si mal sain. Ilz y ont des fièvres pendant toute l'année, desquelles rarement ceux qui en sont atteint en relèvent; que s'il y en a quelqu'un qui en rechappe, ilz deviennent tout bazannés, comme sont ces deux qui sont arrivés, qui font compassion. De plus les chaleurs y sont si âpres, qu'il est presque impossible de les supporter, et qui leur infectoit les eaux, et par conséquant leur causoit les maladies, n'ayant autre boisson que celle là. Ilz nous donnent de plus nouvelle qu'avant leur départ il estoit arrivé un navire venant de Londres, où il y avoit 130 personnes, comprins l'équipage du navire, desquels il en est mort 115, dès qu'ilz ont esté à terre, tout par de fièvres malignes qui se mirent parmy eux. Il y a environ 80 personnes qui s'en viennent de Caroline pour venir s'establir icy ou à la nouvelle York. M. Gaillard, que mon père connoit, est arrivé avec toute sa famille en Caroline, et M. Brie de Montpelier. M. Delbos se porte bien, et devoit partir par la première occasion pour la nouvelle York ou pour icy.

12e. J'ay respondu à cest article touchant les sauvages dans ma relation de Noraganzet.

13e. Pour des bêtes féroces, nous avons icy quantité d'ours, et de loups en grand nombre qui font du ravage aux moutons, lors qu'on ne prend pas bien ses précautions. Nous y avons aussy quantité de couleuvres sonnantes, mais elles ne se voyent pas encore. J'ay veu seulement de petis serpens de grosseur de 3 pouces et longs à proportion; il y en a beaucoup, car on les voit de 7 à 8 ensemble. Tous ces animaux fuyent l'homme, et l'on ne voit pas qu'ilz fassent du mal à personne.

15e. Les Anglois qui habitent ces contrées sont comme ailleurs bons et mauvaix; mais l'on en voit plus des derniers que des premiers, et pour vous le dire en peu de mots, il y en a de toute, et par conséquent de toute sorte de vie et de mœurs; ce n'est pas qu'il y arrive parmy eux de débat ni querelle, mais c'est qu'ilz ne mènent pas bonne vie. Il y en a qui ne font autre formalité de mariage que de se toucher la main, et vivent bien ensemble; d'autres qui ont 60 ans et ne sont pas encore baptizés, parce qu'ilz ne sont point membres. Il y a environ un mois que l'on baptisa à nostre Eglize une femme de 45 ans et 5 de ses enfans. Son ainée pouvoit avoir 16 ans; on ne la voulut point baptizer aux presbytériens, parce qu'elle ne s'estoit pas faite membresse.

16e. Il n'y a rien à craindre du costé des sauvages, car ilz sont en petit nombre. Les dernieres guerres qu'ilz eurent avec les Anglois, il y a 12 ans, les ont réduits à petit nombre, et par conséquent hors d'estat de se deffendre.

17e. L'on trouve de la pierre rassiere (?) pour batir, et de la brique autant qu'on en veut. Elle coutte 16 chelins le millier.

18e. Il ne se fait point du sel dans ce pays; on le porte de l'ille de la Tortille. Ceste année, il est revenu plusieurs navires des isles vuides, faute du sel et du sucre, les pluies ayant tout désolé; et la mer est entrée dans les Salins, qui a tout fondu, de sorte que le sel qui ne valait que 9 chelins la barrique, en vaut à présent 14; et comme les batiments commencent à partir pour la pêche, il pourroit venir plus cher.

20e. A la réserve des péleteries, toute autre sorte de marchandizes sont bonnes pour icy, et surtout la draperie, toiles bleues, toiles blanches, toiles peintes, ou indiennes de Levant, cables et manœuvres de navires, et toiles de Hollande pour les voiles. Sur toutes ces marchandises l'on peut conter de 80 à 100 p. °/₀, comprins le

25 p. % de change de la monnoie; le tout se doit embarquer à Londres et payer le demi-droit, lorsqu'on les porte d'ailleurs à Londres, car tout doit y passer avant venir icy.

BIBLIOGRAPHIE

MÉMOIRES DE FÉLIX PLATTER

MÉDECIN BALOIS

1 vol. in-8°. Impr. de Jules Fick, Genève, 1866.

L'historien de Thou se rendant en Italie et passant à Bâle, visita le médecin Félix Platter qui lui montra, entre autres curiosités, un onagre, une marmotte endormie et une belle collection de fossiles formée par le savant Zurichois Conrad Gessner. L'année suivante (1580), un autre illustre voyageur, Michel Montaigne, traversa la cité d'Erasme et d'Holbein : « Nous y vîmes, dit-il, de singulier, la maison d'un médecin nommé Félix Platerus, la plus peinte et enrichie de mignardises qu'il soit possible de voir... Entre autres choses il dresse un livre des simples, et au lieu que les autres font peindre les herbes selon leurs couleurs, luy a trouvé l'art de les coller toutes naturelles si proprement sur le papier que les moindres feuilles et fibres y apparaissent comme elles sont. Nous vîmes aussi chez luy et en escole publique des anatomies entières d'hommes morts (des squelettes) qui se tiennent. » Un souper, assaisonné de doctes conversations, réunit l'auteur des *Essais* à Félix Platter, et au jurisconsulte Hotman, l'auteur de *la Gaule franque*. Le médecin qui recevait ainsi les hommages de tant de voyageurs distingués, nous a laissé plus de deux cents feuillets détachés formant un véritable journal. L'éditeur de la *Vie de Thomas Platter*, père de Félix, M. Fechter, en a tiré le plus heureux parti dans l'autobiographie du célèbre imprimeur bâlois. Un érudit de la Suisse française, bien connu de quiconque aime les belles réimpressions et les beaux livres, M. Edouard Fick, auquel nous devions déjà une traduction des

Mémoires de Thomas Platter (1862), nous donne aujourd'hui ceux de son fils publiés avec un soin aussi ingénieux que délicat. On ne saurait trop l'en remercier. Les *Mémoires de Félix Platter* sont en effet un livre excellent et charmant, une peinture exquise des hommes et des choses d'autrefois. Le charme en est si vif, qu'on est presque tenté de s'en défier. Est-ce un roman? est-ce de l'histoire? Pour moi, je l'avouerai, j'ai eu besoin, pour me rassurer, de consulter de bons juges. La réponse du savant bibliothécaire de Bâle, M. Gerlach, est venue à propos pour calmer mes scrupules et dissiper mes doutes. Le récit de M. Edouard Fick, conforme aux textes originaux, mais arrangé par une plume habile, n'a d'autre magie que celle de la vérité.

L'enfance de Félix Platter, paisiblement écoulée à Bâle, ne rappelle que par les contrastes celle de son père, le rude chevrier du Valais, errant de Suisse en Allemagne, et préludant par le vagabondage et la mendicité aux nobles travaux de l'érudit et du typographe. Félix naquit en 1536, l'année même où sortait des presses de son père l'*Institutio religionis christianæ*, de Calvin. Il eut pour parrain M. Simon Grynœus, qui, jouant sur son nom, dit de lui : *Ni me fallit animus hic puer felix erit!* Ce pronostic de bonheur ne fut pas démenti par les premières années de celui qui en était l'objet. Musique, poésie, toilette, représentations théâtrales, tels furent ses premiers goûts : « J'avois, écrit-il, un amour particulier pour la musique, surtout pour la musique instrumentale. Tout enfant encore, je tendois sur un chevalet les ficelles qui servaient à mettre sécher la lessive, et je les raclois soit avec les mains, soit avec un archet fait de cheveux, et cela m'amusoit beaucoup. J'étois grandement heureux d'entendre les ouvriers imprimeurs de mon père frapper en mesure sur le tympanon, instrument alors très-répandu. Je me souviens de l'un de nos pensionnaires, Huber de Berne, lequel, en temps de carnaval, jouait du luth au clair de la lune après souper. Oh! quelle délicieuse musique! Quel désir j'éprouvais de devenir un habile virtuose! ce devait être, me semblait-il, le comble de la félicité. » Ce rêve d'enfant se réalisera plus tard. Devenu écolier dans une célèbre université de France, avec sa taille élancée, ses blonds cheveux en boucles, on ne l'appellera que « l'Allemand du luth. » Il faut lire dans les *Mémoires* de Félix Platter le récit des représentations dramatiques qui furent les grands événements de

sa jeunesse. A peine adolescent il joua lui-même un rôle, celui d'une *Gratia*, dans la comédie de l'*Hypocrisis*. « On me mit les habits de la fille de Herwagen, Gertrude. Ils se trouvèrent trop longs. Pas moyen de les retrousser pendant que le cortége parcourait la ville. Il me fallut sortir des rangs et entrer chez mon tailleur pour les nettoyer un peu. Weinsperg faisoit le personnage de Psyché, Scalerus celui de l'Hypocrisie, Théodore Zwinger celui de Cupidon. Petit, mais de gentille tournure, Zwinger sut indiquer avec tant de charme les nuances de son rôle, sa tenue fut si parfaite, sa déclamation si pleine de grâce, qu'il fixa sur lui l'attention générale, et permit à ce moment de bien augurer de son avenir. La représentation marchoit très-bien quand elle fut tout à coup dérangée par la pluie qui gâta nos costumes. »

D'autres enseignements attendaient Félix au foyer domestique. « Avant le sermon, mon père nous lisait au logis les saintes Ecritures, ajoutant à cette lecture des exhortations qui remuaient profondément nos jeunes âmes, et je me demandais : « Comment se peut-« il qu'il y ait des impies? n'ont-ils donc aucune crainte de l'enfer? » L'endurcissement de Pharaon surtout m'étoit un sujet de longues réflexions. Or, en ce temps, les chrétiens étoient persécutés pour la religion dans les Pays-Bas. On apprit entre autres que deux jeunes filles avoient péri sur le bûcher. L'émotion que me causa cette nouvelle m'a souvent fait penser que j'étois bien plus pieux alors qu'après mon entrée dans le tourbillon du monde. »

La peste qui, dans le cours du XVI[e] siècle, fit tant de ravages à Bâle, recommençait à sévir en 1551. La sœur de Félix, Ursule, en fut atteinte. « Tous les remèdes furent inutiles; son heure étoit venue. Pendant les quatre jours que dura sa maladie elle tint des discours chrétiens; car c'étoit une fille pieuse, élevée dans la crainte de Dieu. Le vendredi, elle prit congé de nos parents, les embrassa, les chargea de me faire ses amitiés (j'étois à Rœtelen). « Que Dieu vous protége, mon bon père, ma bonne mère, et dites adieu pour moi à mon bon petit frère chéri. » Il apprit tous les détails de cette mort par une épître de son père. « Ma sœur étoit tout récemment revenue de Strasbourg, où elle étoit allé voir notre cousine, et déjà les prétendants à sa main commencaient à se montrer. A ces souvenirs ma douleur redoubla. Informé de mon état, mon père m'écrivit une lettre de consolation; mais il s'oublia lui-même en ra-

contant la résignation de ma sœur, sa fin chrétienne, les adieux touchants qu'elle m'avoit adressés. Aussi, me sembla-t-il que mon cœur allait se briser, et, à l'heure qu'il est, je ne puis encore lire cette épître sans répandre des larmes. »

L'année suivante, à peine âgé de seize ans, Félix quitte Bâle pour aller étudier la médecine à Montpellier. Son père l'accompagna au-delà de Liestal jusqu'à la porte de Kappel. « Alors, il me tendit la main, voulut prendre congé et dire : « *Felix vale,* » il dit : « *Va...* » et partit tout triste. Je me sentis ému jusqu'au fond du cœur, et je continuai navré un voyage dont la perspective m'avoit tant réjoui. » En traversant le Jorat, au-dessus de Lausanne, le jeune étudiant et ses compagnons de route tombent au milieu d'une bande de brigands, et n'échappent que par leur présence d'esprit à la mort. Ils arrivent à Genève : « Je me rendis chez M. Calvin à qui je remis la lettre par laquelle mon père lui recommandoit Schœpfius et moi. Dès qu'il en eut pris connaissance, Calvin me dit : « *Mi Felix,* tout s'arrange « pour le mieux. J'ai justement un compagnon de voyage à vous « donner, un aide-chirurgien, Michael Edoardus, de Montpellier « même. Il doit se mettre en route demain ou après demain; c'est « le guide qu'il vous faut. » Nous attendîmes jusqu'au dimanche 16 octobre. Le matin de ce jour, j'entendis Calvin prêcher (en français) devant une très-nombreuse assistance; mais je n'y compris rien. » Ce n'était pas la première fois que Félix voyait le grand réformateur. Dans un autre passage de ses *Mémoires,* il raconte comment son père, le tenant par la main, le mena un jour à Liestal, à l'auberge de *la Clef,* pour faire la conduite au greffier Rust. « Ce fut alors, dit-il, que je vis Johannes Calvinus. Il se rendoit de Strasbourg à Genève. Il eut une longue conversation avec mon père qui lui avoit imprimé son premier livre : *Christ. Relig. Institutiones,* en 1536, année de ma naissance. »

Rien de plus intéressant que la suite du voyage de Félix Platter, que le récit de son passage à Avignon, la ville papale. Son compagnon de route, Michael Edoardus, l'abandonne à Villeneuve, de l'autre côté du Rhône. « Je descendis à l'hôtellerie du *Coq,* un mauvais gite hanté par des bateliers aux larges chausses et aux bonnets bleus. J'avois grand peur : car j'étois seul et ne pouvois me faire comprendre de personne. De toute la nuit, à peine fermai-je l'œil. La longueur du pont de pierre qui traverse le Rhône est d'environ

1,300 de mes pas; au milieu est une avance qui porte une chapelle. Le pavé est formé de petites dalles blanches et polies, de sorte qu'au lieu de passer à cheval, il est plus prudent de conduire sa monture par la bride. On disoit qu'il étoit impossible de ne pas rencontrer sur ce pont deux moines, deux ânes et deux ribaudes. Celles-ci étaient sous la protection du pape, lui payant tribut. Elles avaient une supérieure nommée par dérision l'abbesse. Dans la même ville, se trouve le palais qui a servi de résidence aux papes lorsqu'il transportèrent le siége de Rome à Avignon. Au haut de l'édifice on montre une cage de fer. On y avoit enfermé un chrétien réformé. Il y resta longtemps exposé à toutes les intempéries; enfin récemment la mort l'avoit délivré de ce supplice.

« Le lendemain matin je me levai de bonne heure. J'étois au désespoir de ne connaître personne. J'ignorois ce que mon compagnon étoit devenu. Il me prit une telle envie de retourner au pays, que je me rendis à l'écurie où, le bras autour du cou de mon cheval, je me mis à pleurer. La pauvre bête qui se trouvoit là toute seule, hennissoit et semblait demander de la compagnie. On eût dit que notre abandon lui pesoit autant qu'à moi. Je sortis et me dirigeai vers un rocher qui surplombe le Rhône. J'étois navré de me sentir ainsi délaissé. Je soupçonnois maître Michel d'être parti sans moi pour Montpellier. De noires pensées me montèrent au cerveau; je déchirai et secouai dans le fleuve de jolis coussinets, d'un goût charmant, que j'avais achetés en route pour les expédier à la maison. Mais Dieu me vint en aide : j'entrai dans une église; c'était dimanche, on chantoit, les orgues jouoient. Cette musique me rasséréna un peu. Je regagnai mon hôtellerie où je ne fis pas grand honneur au dîner; je me jetai sur mon lit et ne tardai pas à m'endormir par suite de l'accablement. » Il se réveille sur le soir, retrouve son compagnon de voyage, et se dispose à partir au plus tôt : « L'hôtesse écrivit avec de la craie sur une planche ce que je lui devois, tout en récitant en latin « un *Pater noster*. » Force me fut de payer sans discussion. Comment, en effet, me serois-je expliqué? Je selle ma monture. Maître Michel arrive, et nous partons... Après avoir passé en bac une rivière nommée Gard, nous nous arrêtâmes vers midi à Sérignac. La fille de l'hôte voulut m'embrasser; je m'en défendis, ce qui fit rire, car l'usage est, ici, de se souhaiter la bienvenue par un baiser. » Le surlendemain, on arrive sur une

hauteur d'où l'on aperçoit Montpellier, après un voyage qui n'avait pas duré moins de vingt jours. La dépense s'élevait à 10 livres, 12 schellings, 10 deniers, y compris l'entretien du cheval, et les droits de passage sur les rivières.

Le séjour de Platter à Montpellier est un piquant chapitre de l'histoire d'un écolier du XVI[e] siècle. Cette ville de gaie science, de mœurs légères, est peinte à ravir. Les études elles-mêmes y participent des désordres et de l'irrégularité du temps. Les étudiants s'arment de pied en cape pour aller la nuit déterrer les morts qui doivent servir aux dissections. Les moines de Saint-Denis soutiennent des siéges en règle pour défendre leur cimetière, et repoussent les profanateurs à coups d'arbalète. La maison du professeur Gallotus est le centre des expéditions nocturnes; on y dépose le butin; un barbier manie le scalpel devant une nombreuse assistance, bourgeois, seigneurs, dames du plus haut rang. Félix s'attache au docteur Saporta et ne perd pas une de ses leçons. Installé chez l'apothicaire Catalan qui l'initie à tous ses secrets, il s'arrange avec quelques planches un cabinet d'études aérien, d'où il voit et entend la mer. Dans une chambre voisine sont conservés les livres du docteur Falco, un oracle de la science. Il y pénètre à l'aide d'une échelle, et met la main sur ces rares trésors : « Je dus la connaissance d'excellents *remedia* soit à Kirchmannus qui les tenoit du médecin Faber de Cologne, soit à des étudiants qui les rapportaient d'Italie. Je couchois par écrit des *loci communes in tota medicina* ; je réduisis *in tabulas* les ouvrages les plus importants de *Galenus*; j'entendis Rondeletius exprimer ses étranges *opiniones*, dont je pris soigneusement note. Une fois nous passâmes toute la nuit à copier un livre *De componendis medicamentis* que Rondeletius nous avait prêté; nous n'eûmes garde d'omettre une recette pour faire pousser les poils, car étant encore imberbes, nous pensions qu'une moustache nous donneroit un air plus respectable. Que de fois le soir avons-nous barbouillé nos lèvres!... mais tous ces beaux moyens ne se montroient guères efficaces... »

A ces graves études, comme aux espiégleries d'écoliers gaiement retracées, se mêlaient de tristes spectacles, qui caractérisent ce temps. Le siècle de la Renaissance fut aussi celui de la Réforme, et les persécutions inaugurées par François I[er] suivaient leur cours sous Henri II. Montpellier eut aussi ses *auto-da-fé*. Un ancien prêtre

de Montauban, Guillaume d'Alençon, converti à la foi évangélique, avait apporté de Genève des livres suspects. Après une longue captivité, il fut dégradé publiquement et livré au bras séculier : « Un homme porta d'Alençon sur ses épaules hors de la ville, non loin d'un couvent, à la place où étoit dressé un monceau de bois. A la suite de d'Alençon, marchoient deux prisonniers : un tondeur de drap, en chemise, avec une botte de paille liée derrière le dos, et un homme de condition fort bien accoutré. Dans leur égarement, tous deux reniaient la vraie foi. Pour d'Alençon, il ne cessoit de chanter des psaumes. Arrivé devant le bûcher, il se déshabilla lui-même jusqu'à la chemise, rangea ses vêtements dans un coin avec autant d'ordre que s'il eût dû les remettre, et, se tournant vers les deux hommes qui vouloient abjurer, il leur adressa des paroles si sérieuses que, sur le visage du tondeur de drap, la sueur couloit en gouttes de la grosseur d'un pois. Ce que voyant, les chanoines qui faisoient cercle, montés sur des chevaux ou des mules, lui commandèrent de finir. Alors il s'élança d'un air allègre sur le bûcher et s'assit au milieu. Par un trou pratiqué dans l'escabeau passait une corde, le bourreau la lui mit au cou, lui lia les bras au corps, et alluma le bûcher, après avoir jeté dessus les livres apportés de Genève. Le martyr restoit paisible, les yeux tournés au ciel. Au moment où le feu atteignit les livres, le bourreau tira la corde et serra le cou du patient ; la tête s'inclina sur la poitrine ; dès lors d'Alençon ne fit plus un seul mouvement et son corps fut réduit en cendres. » Le martyrologe de Crespin est ici heureusement complété par les Mémoires de Félix Platter, témoin oculaire. Des deux captifs, présents au supplice de d'Alençon, l'un eut la vie sauve et fut envoyé aux galères ; l'autre, le tondeur de drap, se repentit de sa faiblesse et mourut héroïquement sur le bûcher. Quelques jours après arriva un commissaire de Toulouse, pour rechercher les *luthériens*. On brûla en place publique des monceaux de livres imprimés à Genève. Combien, en assistant à ces tristes scènes, Platter dut se féliciter d'appartenir à la très-noble cité « qui possède une université de la religion chrétienne réformée, et jouit des libertés de la Confédération suisse ! »

Le 28 mai 1556, Félix Platter fut reçu bachelier en médecine, après un *actus* de trois heures, soutenu en présence du Dr Saporta. Il fut revêtu de la robe rouge, et remercia, selon l'usage, par un

carmen où les Allemands ne furent pas oubliés. Il n'obtint le titre de docteur qu'à Bâle où il devait exercer son art avec tant d'éclat et obtenir une célébrité européenne. En rentrant dans sa ville natale, il y retrouvait un cœur doucement épris, auquel il avait su lui-même demeurer fidèle, celui de Madeleine, fille du barbier Franz Jeckelmann. Ici l'histoire n'est plus qu'une idylle germanique et comme une page d'*Hermann et Dorothée :* soupers, sérénades, furtifs entretiens avec celle qui sera bientôt la compagne du jeune docteur, et qui garde toujours en l'écoutant une si modeste contenance. La scène des fiançailles est d'un goût exquis. L'installation du jeune ménage a de charmants détails qui font rêver à je ne sais quel intérieur de Teniers et de Van-Ostade. Le voyage en Valais est plein de piquantes surprises à égayer les touristes de nos jours. Mais c'est trop insister sur l'attrait d'un livre qui achève si bien l'autobiographie de Thomas Platter dans celle de son fils, et qui ouvre de riantes perspectives sur le siècle le plus sombre et le plus tragique de notre histoire. C'est le privilége des grandes époques d'offrir à l'explorateur des aspects d'une diversité infinie. On croit en avoir épuisé l'étude, et voici qu'un document ignoré suscite à l'œil des horizons nouveaux et rajeunit, en les complétant, des impressions qui semblaient définitives. Remercions une fois de plus M. Edouard Fick de nous offrir, avec une lecture pleine d'attraits, de nouveaux points de comparaison entre le présent et le passé. Les ressources de la typographie, habilement employées, lui ont permis de nous transporter, avec une entière illusion, dans un temps si différent du nôtre. Les *Mémoires* de Félix Platter, imprimés avec une rare élégance, en caractères anciens, avec ces initiales ornées qu'aimait la Renaissance, semblent un volume emprunté à la devanture des Estienne et des de Tournes, pour instruire et charmer les lecteurs d'aujourd'hui. Comment n'en seraient-ils pas reconnaissants? J. B.

CORRESPONDANCE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR UN MARTYR

Un de nos correspondants exprimait naguère le regret de voir retranché du *Bulletin* le chapitre des *Questions et Réponses*. Qu'il nous permette de le rassurer. Sous le titre de *Correspondance*, ce chapitre demeure toujours ouvert à quiconque veut en user pour provoquer des éclaircissements sur tel ou tel point de notre histoire. C'est ainsi que nous sommes heureux d'accueillir une lettre de M. le pasteur Sohier, sollicitant quelques renseignements sur un martyr de sa famille :

Bolbec, 10 décembre 1866.

Cher Monsieur,

Je vous remercie de l'obligeance avec laquelle vous avez bien voulu répondre à la lettre que j'adressais à M. A. B***. Les recherches que je poursuis de divers côtés n'ont nullement pour but de constater ou confirmer la réalité du fait dont il s'agit; le fait lui-même est incontestable aussi ou plus certain même, s'il est possible, qu'aucun de ceux rapportés par Crespin, car il se retrouve relaté, quoique brièvement, dans un manuscrit catholique du seizième siècle, appartenant à la bibliothèque de Cambrai, et faisant partie des Chroniques des évêques de cette ville. Mais par ces recherches je voudrais arriver, si possible, à obtenir de plus amples détails sur la personne même de ce *Sohier*, qui a ouvert, pour ainsi dire, la voie du martyre aux fidèles serviteurs de Dieu dans le Cambrésis :

« Le XVI dudit mois[1], qui était la nuit de Pentecoustes, on « coupa la tête devant Rome[2] sur le marché de Cambray, à un bour-« geois nommé Sohier, pour avoir été XXX ans huguenot, par le « bailly de Cambray. De ce jour en après on a commencé à faire

(1) Il s'agit du mois de mai 1562.

(2) Rome, dont il est parlé ici, était une espèce de taverne ou d'estaminet, vers le couchant de la place.

« bonne justice en Cambray contre les hérétiques et huguenots dont « le fils de ce même qui fut brûlé tout vif et un maunier (*sic*) eut la « teste tranchée pour avoir soutenu un prédicant. »

De ce récit, un peu brutalement catholique, résulte évidemment : 1° Que notre *Sohier*, étant en 1562, depuis 30 ans huguenot, avait dû embrasser la Réforme vers 1532, un an avant que Calvin se fût prononcé; puisque ce n'est qu'en 1533 que ce dernier fut chassé de la Sorbonne pour son discours luthérien, prononcé par son ami Michel Cop. 2° Qu'il commença, comme je l'ai dit, la sanglante série des martyrs dans cette partie de Flandres; c'est ce qu'indiquent évidemment ces mots qui s'accordent avec la date : « *De ce jour en après.* » A lui donc la place d'honneur à la tête des martyrs du Cambrésis. 3° Qu'un de ses fils périt peu après lui, pour la même cause, mais par une mort plus cruelle; il fut « *brûlé tout vif.* » On se contenta de décapiter le père probablement à cause de son âge avancé; j'estime qu'il devait avoir au moins de 60 à 65 ans. 4° Ces sanglantes exécutions en 1562, coïncident avec l'admission, pour la première fois, des PP. *Jésuites* dans la ville de Cambrai, sous les auspices de l'arrivée de l'archevêque Maximilien de Berghes, laquelle eut lieu effectivement en 1562. — Le massacre de Vassy avait eu lieu le 1er mars, deux mois et demi avant la mort de notre *Sohier*.

Maintenant, cher Monsieur, d'après mes documents de famille, ce Sohier martyr (sans nul doute père de Philippe Sohier, né vers 1540, réfugié à Jersey vers la même époque, et qui y commence notre généalogie ininterrompue), devait être un fils cadet de Jean Sohier, écuyer, vivant à Mons, originaire du Cambrésis, qui se qualifie, dans son testament de 1495, conseiller de Philippe d'Autriche, et qui était marié à Madeleine du Fay, laquelle était aussi du Cambrésis. J'aimerais avoir, si possible, quelques détails sur ce fidèle martyr; et si vous pouviez m'en procurer, je vous en serais très-reconnaissant. Mais je crois que ce sera fort difficile, pour ne pas dire impossible. J'en écris à M. le pasteur C.-L. Frossard, et je fais faire des recherches à Cambrai. — Je dois ajouter que c'est à M. le pasteur Eynard, agent de la Société centrale à Cambrai, que je suis redevable de la découverte de ce fait si intéressant pour notre famille.

Veuillez agréer, etc. H. SOHIER, pasteur.

En réponse au désir exprimé par M. le pasteur Sohier, nous avons minutieusement interrogé le précieux recueil de Crespin. Nous y trouvons, au mois de juillet 1562, l'histoire de deux martyrs du Cambrésis, Antoine Caron et Renaudine de Francville. Le manuscrit de la Bibliothèque de Cambrai ajoute encore deux noms au martyrologe protestant de cette cité. De nouvelles recherches fourniront peut-être de nouveaux éclaircissements sur le point en question.

LA GRANGE DE VASSY

Nous empruntons le passage suivant à une lettre de M. le pasteur Galland, de Joinville :

Joinville, 7 janvier 1867.

Je vous dirai quelques mots de la grange où eut lieu le massacre des Huguenots. Cette grange a été brûlée accidentellement, il y a quelques années; elle n'a donc plus sa forme primitive. C'est actuellement une vaste remise qui ne rappellerait aucunement le tragique événement dont elle fut le théâtre, si, à l'angle d'une de ses murailles, on ne lisait cette inscription : *Passage du Prêche. Grange où eut lieu le massacre, le* 1er *mars* 1562.

M. le pasteur Galland a reçu, en septembre 1866, pour le temple de Joinville, une note ainsi conçue, accompagnant un don :

« Petite offrande en faveur des protestants de Joinville et autres lieux voisins de Vassy, faite par une descendante de Laurent Flornoy, de Flornoy près Vassy, lequel abandonna ce qu'il possédait dans les finages d'Attancourt, de Magneux, de Breuzeval et de Flornoy après le massacre. S'étant réfugié à Lyon, il s'y maria avec Gabrielle Mellin, et eut d'elle Gédéon Flornoy, amené par son père à Genève à l'âge de cinq ans, après la Saint-Barthélemy. C'est de ce dernier qu'est descendue la famille Flournois qui subsiste encore, après 294 ans, à Genève. »

LES SYNODES DU DÉSERT

Lezay (Deux-Sèvres), 8 janvier 1867.

Monsieur,

Le *Bulletin* comprenant dans son cadre la publication de documents inédits, je prendrai la liberté d'émettre un vœu que le Comité dont vous faites partie appréciera. Les actes des synodes nationaux tenus au désert pendant la période de la persécution n'ont été nulle part publiés intégralement. M. Borrel en a donné une analyse dans les *Archives évangéliques*, M. Ch. Coquerel, dans son *Histoire des Eglises du désert*, a donné les synodes de 1756 et de 1763, mais cela ne suffit pas. Je soumets donc au Comité du *Bulletin* le vœu que tous les synodes du désert soient publiés dans l'intérêt historique de cette période. Je ne pense pas qu'il fût bien difficile de se procurer les actes de tous ces synodes. Je ne possède pas moi-même tous ces actes, mais ceux que j'ai sont à la disposition du Comité, si l'idée que j'émets était prise en considération.

Veuillez agréer, etc. O. Bourchenin, pasteur.

FÊTE DE LA RÉFORMATION

M. le pasteur Paumier, de Reims, nous transmet le produit d'une collecte faite à Metz en faveur de notre œuvre historique. Nous l'en remercions bien vivement. De son côté, M. le pasteur O. Cuvier, de Metz, auquel le *Bulletin* doit de si précieuses communications, nous adresse les lignes suivantes :

Metz, le 2 janvier 1867.

Nous avons accueilli avec d'autant plus de plaisir la proposition de célébrer la fête de la Réformation, qu'à Metz cela se faisait depuis longtemps. Vous pouvez donc compter les paroisses de Metz et de Courcelles-Chaussy, ainsi que l'annexe d'Ars-sur-Moselle, au nombre des Eglises qui fêteront ce grand événement le 1er dimanche de novembre. Nous avons préféré ce jour au 1er novembre, à cause de la fête toute catholique en l'honneur des saints.

Votre dévoué en notre Seigneur,

O. Cuvier.

VARIÉTÉS

UN CANTIQUE

SUR L'AIR DE *LA MARSEILLAISE.*

(Communication de M. le pasteur Bernard, de Mulhouse.)

Le 24 novembre dernier, une famille de l'Alsace célébrait le quatre-vingtième anniversaire de la naissance d'un de ses membres. Les vieillards aiment à se rajeunir par le souvenir. Un des assistants, presque octogénaire lui-même, évoqua le souvenir d'un respectable pasteur de Montbéliard, M. M***, mort en 1814, et duquel il tenait les strophes suivantes, composées à la fin du siècle dernier, sur l'air de *la Marseillaise.* Mais cette fois le terrible chant de guerre qui retentit si souvent sur nos frontières menacées, n'était plus qu'un cantique de paix répété dans les furtives assemblées d'un culte proscrit, l'hymne consolateur murmuré, dit-on, au chevet de plus d'un mourant !

C'est au Dieu qui m'a donné l'être
Que je veux consacrer mes chants;
Je lui dois tout : c'est mon bon Maître
Et je suis un de ses enfants (*bis*).
Avant qu'il m'eût donné la vie,
Il s'occupait de mon bonheur;
Son saint Fils devint mon Sauveur,
Et le ciel devint ma patrie.
O nous! ses rachetés, bénissons à jamais,
Chantons (*bis*) d'un Dieu si bon, l'amour et les bienfaits.

Que je meure avant que j'oublie,
Jésus, l'amour que je te dois,
Toi! qui m'aimas plus que ta vie,
Toi qui versas ton sang pour moi (*bis*).
J'étais un enfant de colère,

Mais, tison arraché du feu,
Ma paix est faite avec mon Dieu;
Il est redevenu mon père.
Ah! garde-nous encor, nous, ta propriété,
Jésus, Jésus, garde en ton nom, ton peuple racheté.

Un jour, dans ta gloire adorable,
Tu viendras juger l'univers;
Ce grand jour, ce jour redoutable,
Verra périr tous les pervers (*bis*).
Mais, triomphant par ta présence,
Ton peuple saint te bénira,
Et l'univers retentira
De ses chants de réjouissance.
Rédempteur des humains, viens et ne tarde plus;
Jésus, Jésus, viens consoler et sauver tes élus.

BIBLIOTHÈQUE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.

La lettre suivante est plus qu'un généreux don; c'est un noble exemple qui trouvera sans doute des imitateurs, et que nous enregistrons ici avec une vive gratitude :

Paris, 18 janvier 1867.

Cher Monsieur,

Je viens de parcourir un catalogue dont beaucoup d'articles me paraissent de nature à être on ne peut mieux placés dans la bibliothèque de la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*. C'est le Catalogue de la bibliothèque de M. de Lassize qui doit se vendre le 30 janvier et les onze jours suivants. (Le Catalogue est publié et donné chez Potier, libraire, quai Malaquais, 9.)

Ce qui a attiré mon attention, ce sont des séries d'ouvrages de presque tous les réformateurs, Huss, Wiclef, Luther, Mélanchthon, Œcolampade, Zwingle, Calvin, etc., des écrits de controverse et pièces curieuses.

Il serait précieux que la Société pût s'assurer quelques-unes de ces raretés ; mais ce qui manquera le plus, ce sera sans doute l'argent plutôt que la volonté. Je mets donc dans ce but à votre disposition une somme de 50 francs, heureux si je pensais qu'elle pût vous aider à ne pas laisser passer en des mains étrangères quelques-uns de ces livres qui nous appartiennent.

Votre bien dévoué,

JULES DE SEYNES.

DONS REÇUS :

De M. William Martin : *Réfutation de l'Hérésie de Calvin, par la seule doctrine de MM. de la R. P. R.*, etc. Paris, Ant. Lambin, 1687, in-12, vél.; *Motifs de réunion à l'Eglise catholique présentéz à ceux de la Religion Prétendue Réformée de France,* par René Ouvrard, etc. Paris, Ch. Savreux, 1668, in-12, v. aut. fil. (armes); *La Victoire emportée sur ceux de la Religion Prétendue Réformée, à la deffence de la citadelle de l'Eglise catholique*, par M. le marquis de La Roche d'Or, le 21 février 1621. Paris, P. Poirier, 1621, in-8°, br.; *Motifs invincibles d'attachement à l'Eglise romaine pour les Catholiques, ou de réunion pour les Prétendus Réforméz.* Reims, Bart. Multeau, 1713, petit in-8°, br.; *Lettre impartiale sur l'Edit des Protestans, à M. le comte de* *** (s. l. n. d.) (datée : A Paris, le 8 janvier 1788), in-8°, br.; *Mémoire en réclamation contre les Lettres de convocation.....*, adressé au Roi, par les Protestans du Royaume, rédigé et présenté à S. M., signé par un Catholique. Au Havre de Grâce. Faure, 1789, in-8°, bas. *Mémoire théologique et politique au sujet des mariages clandestins des Protestans de France* (par Monclar et l'abbé Quesnel). S. l., 1755, in-8°, bas.; *La Proscription de la Saint-Barthélemy,* etc., etc. (par Rœderer). Paris, Bossange, 1830, in-8°, br.

De M. Ch. Read : *Histoire générale de Paris,* collection de documents publiés par la Ville; in-4°; les 2 premiers volumes avec plans; *Mémoires de Dumont de Bostaquet, gentilhomme normand,* publiés par MM. Read et Waddington. 1 vol. in-8°; *Journal du Voyage à Paris de Daniel Chamier,* publié par M. Read. 1 vol. in-8°; Jean Le Sueur : *Histoire de l'Eglise et de l'Empire.* Genève, 1674, 2 vol. in-4°.

De Son Exc. M. de Le Coq, à Berlin : Erman et Réclam, *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les Etats du Roi.* Berlin, 1783-1796. 6 vol. in-8°.

De M. F. Schickler : *Mémoires des sages et royales Œconomies d'Es-*

tat, etc., de Maximilien de Béthune. 2 volumes en 1, l'édition dite des V. verts, imprimée chez Sully; La Noue : *Discours politiques et militaires, recueillis par le sieur de Fresnes*. Lyon, 1595, petit in-8°; Philippus Mornayus : *Mysterium Iniquitatis;* P. Suanis Polani : *Historia Concilii Tridentini*. 1 vol. in-4°; *Henrici Navarrorum Regis Epistolæ ad Imperatorem Romanorum, Reges, Principes et Respublicas Europeas*, etc. Ultrajecti Ribbuis, 1679, in-12; Pierre Matthieu : *Histoire de France, pendant les sept années de paix du règne de Henri IV.* 2 vol. in-8; *Histoire des derniers troubles de France, soubs les règnes de Henri III et de Henri IV.* Lyon, 1610; *Gasparis Colinii Vita* (par Hotman). 1585; *Le Francophile*. Chartres, 1591; Beausobre : *Histoire de la Réformation*. Berlin, 1786, 4 vol. in-8°.

De Madame Schickler : Capefigue : *Histoire de la Réforme, de la Ligue, et du Règne de Henri IV.* 8 vol. in-8°.

De Mademoiselle Allard : Charles Coquerel : *Histoire des Eglises du Désert*. 2 vol. in-8.

De M. Charles de Le Fort : *Der General und Admiral Franz Le Fort, sein Leben und seine Zeit*, von Dr M. Posselt. 2 vol. in-8°. 1866.

De M. Michel : *Mémoires à consulter pour les Calas*. 1762-1765. 1 vol. in-8°.

De M. Waddington : Achim von Arnim : *Sermons allemands de Mathesius sur le Dr Martin Luther*. Berlin, 1818.

De M. Eug. de Budé : *Etrennes religieuses*. 1 vol. in-12. Genève, 1867.

De M. Jules Bonnet : *Catéchisme, c'est-à-dire le formulaire d'instruire les enfants en la chrestienté, faict en manière de dialogue*, par Jéhan Calvin. MDLIII. Réimprimé par Jules Fick. In-18. Genève, 1853.

Paris.— Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1867.

CONCOURS OUVERT POUR 1867 ET 1868

DEUX PRIX

La Société de l'Histoire du Protestantisme français ne saurait limiter son action ni borner ses vœux à la recherche de documents inédits et à la publication d'un recueil mensuel où sont consignés ses travaux. Pour accomplir dignement sa mission, elle doit élargir le cadre de son activité. Elle doit prendre d'utiles initiatives, encourager les études historiques, ouvrir des concours qui soient un appel incessamment adressé au savoir, à la piété, au talent. Que de sujets neufs, attachants, n'offre pas l'histoire de nos pères, et quoi de plus propre à nourrir la foi, à ranimer le zèle que l'étude approfondie d'un passé rempli de purs exemples et de grandes leçons! Aussi le Comité n'hésite-t-il pas à inaugurer, cette année, une phase nouvelle dans le développement de son œuvre historique, en mettant au concours deux questions auxquelles il attribue un prix d'avance prélevé sur les libéralités des fidèles, qui ne peuvent qu'approuver cet emploi de leurs généreux dons.

Le sujet de la première question est laissé au libre choix des concurrents. Il suffit de leur rappeler qu'une Société comme la nôtre ne peut couronner que des études originales et puisées aux sources. Tout travail inédit, impartial, étendu, consacré soit à la biographie d'un personnage illustre, soit à l'histoire d'une Eglise particulière, sur le sol français ou sur celui du refuge, soit à quelque épisode important de nos annales religieuses, et unissant au mérite du fond celui de la forme, pourra être présenté à ce premier concours. Les mémoires devront être adressés, le 31 décembre 1867, *au plus tard,* au Président de la Société, 17, place Vendôme. Un prix de 800 fr. sera décerné au plus digne.

Après avoir ainsi fait une juste part à la liberté dans le choix d'un premier sujet pour 1867, le Comité croit devoir en désigner un second pour un terme plus reculé. — Aux amis des belles et sévères études, il propose la biographie d'Antoine Court, le restaurateur des Eglises proscrites, le fondateur du séminaire de Lausanne, l'infatigable apôtre dont les papiers conservés à la bibliothèque de Genève (*Bulletin,* XI, 80 et suiv.) offrent de si précieux matériaux à l'investigateur diligent. Raconter la vie d'Antoine Court, avec les justes développements qu'elle comporte, c'est retracer l'histoire du protestantisme français pendant la seconde période de l'Eglise du Désert, avec son double appendice : le refuge et les galères. C'est restituer un chapitre important à l'histoire générale du XVIIIe siècle, entre l'absolutisme divinisé qui se flatte de survivre à Louis XIV, et les mouvements précurseurs de la révolution déjà commencée dans les esprits. Il n'est pas de sujet plus digne des recherches de l'érudit, des généreuses inspirations de l'historien. Les mémoires consacrés à la biographie de Court devront être déposés le 31 décembre 1868, *terme de rigueur.* Un prix de 1,200 fr. sera décerné au travail le plus remarquable sur ce sujet.

Les ouvrages couronnés demeurent la propriété des auteurs, qui en disposent à leur gré. Toutefois, la Société se réserve le droit d'en publier quelques fragments dans le *Bulletin.* Elle garde le manuscrit dans ses archives, en laissant toute facilité aux auteurs pour en prendre copie.

Les mémoires présentés à l'un ou à l'autre concours, devront, selon l'usage, porter en tête une épigraphe reproduite dans un billet cacheté contenant le nom de l'auteur.

Les noms des lauréats seront proclamés dans l'assemblée générale de la Société en 1868 et 1869.

Au nom du Comité :

Le Président : FERNAND SCHICKLER
Le Secrétaire : JULES BONNET

Paris, le 15 décembre 1866.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'auront pas soldé leur abonnement le 15 février, recevront une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. » pour l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, secrétaire, avenue de Neuilly, 30, hors Paris. L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1867.